

Les seigneurs d'Asuel : un lignage ajoulot au Moyen Âge (1124-1479)

Autor(en): **Prongué, Jean-Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **99 (1996)**

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les seigneurs d'Asuel Un lignage ajoulot au Moyen Age

(1124-1479)

par Jean-Paul Prongué

Dans l'Evêché de Bâle comme dans le reste de l'Europe, l'histoire du XII^e au XV^e siècle est celle d'une évolution socio-politique qui, du système féodal, aboutit aux premiers Etats royaux ou princiers. Les sires d'Asuel, dès leur arrivée en Ajoie au début du XII^e siècle jusqu'à l'extinction de leur lignée à la fin du XV^e siècle, sont sinon la première, du moins la plus puissante famille noble du Jura. Les comtes de Soyhières, entre 1102 et le dernier quart du XII^e siècle, disparaissent trop rapidement pour laisser une trace dans l'histoire de ce qui n'est encore que l'ébauche de l'Evêché de Bâle.

Malgré l'influence des Asuel, tant en Pays jurassien qu'en Alsace et en Franche-Comté, il n'est pas facile de retracer la vie de ce lignage. Bien qu'ils gravitent autour de grands seigneurs laïcs et ecclésiastiques comme les églises de Besançon et de Bâle, les comtes de Ferrette et de Montbéliard, les ducs d'Autriche et les empereurs germaniques, les Asuel n'ont guère laissé de traces dans les actes. Les archives de cette famille ont entièrement disparu et seuls les documents conservés à cause des relations qu'ils entretenaient avec les instances qui viennent d'être mentionnées livrent quelques éléments fiables sur l'histoire des seigneurs de cette race.

Il convient donc de suivre les destinées de ces hobereaux en renonçant par avance aux généalogies sûres et aux biographies complètes, à l'instar de ce qui prévaut pour des féodaux autrement plus importants que ceux de cette lignée ajoulote. Ceci étant dit, même perlée et lacunaire, la saga des sires d'Asuel entre le XII^e et le XV^e siècle permet une lecture vivante de l'histoire de l'Evêché de Bâle, bien sûr, mais également de celle du Comté de Bourgogne, de l'Alsace et du Saint Empire. Il est impossible d'évoquer ces seigneurs, ces prévôts et ces capitaines sans replacer leurs destins dans le contexte social et politique de notre région au Moyen Age.

Cette étude retrace les différentes époques historiques, glorieuses ou pitoyables, fastes ou honnies que les seigneurs d'Asuel ont vécues pendant plus de trois siècles. La vie de cette famille, qui se déroule souvent hors des murs de leur château, témoigne du dur combat mené par la noblesse d'Ajoie en vue de conserver – ou de retrouver – sa puissance dans la société médiévale.

* * *

UNE ASCENSION FULGURANTE (1124-1212)

Le XII^e siècle, qui voit apparaître les Asuel, est aussi celui durant lequel cette famille connaît une réussite exceptionnelle. D'origine comtoise, mais rapidement enracinée en terre jurassienne, cette lignée est particulièrement à l'aise dans le siècle de la féodalité classique, celui où les rapports d'homme à homme structurent toute la société.

D'emblée, le destin des Asuel est intimement lié à celui des églises : Lucelle, qu'ils fondent en 1124, Bâle dont ils sont les vassaux et Saint-Ursanne qu'ils protègent en tant qu'avoués, sans parler de Bellelay qu'ils soutiennent par leurs donations. Durant trois siècles, cette famille entretient des rapports très changeants avec ces églises, notamment celles de Bâle et de Saint-Ursanne.

Le XII^e siècle est l'âge d'or des sires d'Asuel. Leur ascension est fulgurante : un demi-siècle entre la fondation de Lucelle et l'ascension sur le siège épiscopal bâlois. Mais cette réussite spectaculaire est largement due à un concours de circonstances qui masque les difficultés auxquelles cette famille doit faire face dès le début du XIII^e siècle.

*

Les sires de Montfaucon fondent Lucelle

Cause et conséquence du déclin du pouvoir royal en Bourgogne – puis, un peu plus tard, impérial en Germanie – le système féodal connaît un développement rapide au cours du XI^e siècle. Les prérogatives de la puissance publique sont accaparées par les comtes d'abord, les grands propriétaires fonciers ensuite, qui les exercent sur leurs terres ou dans

leur ressort au profit de leurs familles. Variable dans le temps et dans ses modalités, cette évolution ne touche la région jurassienne qu'au XII^e siècle. La Querelle des Investitures, en ébranlant l'autorité impériale, favorise l'émergence de grands seigneurs ecclésiastiques et laïcs, même si des pans entiers de l'autorité publique restent intacts.

Dans le royaume de Bourgogne, la féodalité est déjà bien implantée au XI^e siècle. L'empereur a certes hérité les droits et les titres du dernier roi de Bourgogne Rodolphe III, décédé en 1032, mais, absorbé par les affaires d'Allemagne et d'Italie, il ne peut guère imposer son autorité dans cette région francophone qui comprend alors l'actuel Jura historique.

Vassal de l'empereur au nom de son église, l'archevêque de Besançon reçoit lui-même l'hommage de nombreux vassaux, parmi lesquels les sires de Montfaucon dont le château est bâti à quelques kilomètres de la cité bisontine¹. Cette famille ne semble pas apparentée à Hugues II, archevêque de 1067 à 1085². Richement possessionnés dans tout le Comté de Bourgogne, les Montfaucon contribuent généreusement à la fondation des premières abbayes cisterciennes dans la région.

Pour rompre avec les compromissions des vieilles abbayes cluniennes et des anciens monastères mérovingiens, souvent transformés en chapitres séculiers – comme par exemple Moutier-Grandval et Saint-Ursanne – de nouveaux ordres monastiques sont fondés au XI^e siècle. Dans le contexte de la réforme de l'Eglise, ils attirent de nombreux jeunes désireux de rompre avec le monde. En France et en Bourgogne, l'aristocratie soutient ce mouvement, notamment dans sa variante cistercienne. C'est ainsi que les Montfaucon fondent, avec d'autres féodaux, les abbayes comtoises de Bellevaux en 1119 et de la Grâce-Dieu en 1139 sans oublier, en terre alsacienne, celle de Lucelle³.

En 1124, trois membres de la lignée des Montfaucon, sans doute des frères, à savoir Hugues, Amédée et Richard, fondent et dotent un nouvel établissement cistercien à Lucelle, dans le diocèse de Bâle, à la limite des parlers roman et germanique. Cette fondation est encouragée par l'évêque de Bâle, Berthold de Neuchâtel sur le Lac, oncle maternel des sires de Montfaucon⁴. Venant de Bellevaux, créée cinq ans plus tôt par cette même famille, un abbé et douze moines s'établissent sur les bords de la Lucelle. Les Montfaucon donnent à ces religieux le vaste site boisé sur lequel ils construisent l'abbaye. L'archevêque de Besançon et l'évêque de Bâle soutiennent cette œuvre qui ne s'inscrit donc pas dans une perspective d'expansion politico-territoriale, comme ce fut le cas à propos de la vieille église de Saint-Ursanne quelques années auparavant⁵. En 1136, la confirmation des possessions de la nouvelle abbaye, approuvée par les comtes de Ferrette et de Soyhières, les nobles de Pleujouse et de toute la région prouve que cette fondation est bien accueillie par l'aristocratie comtoise, alsacienne et jurassienne⁶.

L'importance du réseau familial dans cette fondation est indéniable : c'est l'oeuvre des sires de Montfaucon, apparentés à l'évêque de Bâle, vassaux de l'archevêque de Besançon et fondateurs de l'abbaye-mère de Bellevaux. Cette création s'inscrit-elle dans une stratégie familiale des Montfaucon ? On peut le penser car ils donnent à Lucelle des terres qu'ils tenaient en fief de Notre-Dame de Bâle sur les confins alsaciens du Pays d'Ajoie.

Pour les cisterciens, l'intérêt de la fondation de Lucelle est évident. Dès 1124, ils disposent ainsi, non loin de la vieille route Besançon-Bâle, en Alsace, d'un relais qui sert de tremplin pour l'expansion de leur Ordre dans le monde germanique. Quant aux Montfaucon, cette opération est l'occasion de s'implanter dans le voisinage de Lucelle où une branche de leur famille fait souche après 1124.

Les Charmoille-Asuel : une branche des Montfaucon

Les premiers sires d'Asuel apparaissent douze ans après la fondation de Lucelle et ces deux événements sont liés entre eux. Même si les preuves sont ténues, ces seigneurs sont les descendants directs de l'un des trois Montfaucon, Hugues, mentionné en 1124.

En 1139, l'empereur Conrad III confirme les possessions de l'abbaye de Lucelle en affirmant que celle-ci a été fondée par Hugues de Charmoille (*Calmillis*), Amédée de Neufchâtel (*de Novo Castro*) et Richard de Montfaucon (*de Montefalconis*)⁷. Ces détails sont très importants parce que toutes les autres confirmations, celle de l'empereur Henri V en 1125, de l'archevêque de Besançon Humbert en 1136 et du pape Innocent II en 1139, tout comme celle de l'évêque de Bâle Ortlieb en 1152, mentionnent toujours Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon, sans préciser ni leur degré de parenté, ni leurs titres particuliers⁸.

Peut-on en déduire qu'en 1139, Hugues de Montfaucon, certainement l'aîné de cette race puisqu'il est constamment cité en tête dans l'énumération des fondateurs de Lucelle, est déjà établi à Charmoille ? A l'évidence, le titre « de Montfaucon », plus prestigieux que celui mal établi et tout récent de « de Charmoille », est généralement avancé par Hugues comme par les empereurs, le pape, l'archevêque de Besançon et l'évêque de Bâle.

Si Hugues, Amédée et Richard sont bien des frères, ce serait donc le cadet qui aurait seul conservé le titre et le gros du patrimoine des Montfaucon. L'aîné, Hugues, se serait établi à Charmoille, sur les biens possédés par sa famille dans cette région. On peut supposer que Hugues a pris femme dans la noblesse de la région et qu'il a fait souche dans ce village voisin de l'abbaye de Lucelle.

La paroisse de Charmoille qui comprend, outre cette localité, celles de Miécourt, de Fregiécourt, de Pleujouse et d'Asuel, est francophone et ajoulote. L'Allaine, qui a donné son nom à l'Ajoie (*Elsgau*, « le pays de la Halle », ancien nom de l'Allaine), prend sa source dans la colline qui sépare Charmoille de Lucelle. Il semblerait que cette paroisse ait été détachée du diocèse de Besançon au moment où Notre-Dame de Bâle a fait passer la vieille abbaye de Saint-Ursanne et toute sa seigneurie du diocèse de Besançon à celui de Bâle, dans l'ordre spirituel, et de la mouvance bourguignonne à celle du monde rhénan dans l'ordre temporel soit entre 1095 et 1120⁹. La *parochia* de Charmoille, la seule d'Ajoie à relever du diocèse de Bâle, a donné son nom à la « Baroche » qui désigne encore aujourd'hui les villages autrefois inclus dans cette paroisse.

Hugues de Montfaucon-Charmoille n'est plus mentionné après 1139, mais il semble déjà décédé en 1136. Ses descendants présumés, *Burchardus I* et Henri I, deux frères, poursuivent envers l'abbaye de Lucelle la générosité des sires de Montfaucon. *Burchardus* donne à ce monastère une forêt, un pré, des champs et des dîmes novales. Ce seigneur, qui tient en bénéfice – la première variante du fief – de Notre-Dame de Bâle une *curtis*, soit un complexe agricole, à Charmoille en fait don aux moines de Lucelle. Henri donne lui aussi une terre à ces religieux¹⁰.

Tous ces biens sont situés entre Charmoille et Lucelle et ce détail a son importance. Possessionnés dans cette région, à cheval sur l'Ajoie et le comté de Ferrette, les Montfaucon se séparent, en 1124 comme en 1136, d'une partie de leurs avoirs au profit de l'abbaye fondée par leur famille. Sans vouloir minimiser la générosité de ces personnages, leurs gestes prouvent qu'ils disposent encore de vastes domaines dans ce secteur. Mais leurs descendants rechignent à reconnaître toutes les donations de leurs aînés.

En 1136, *Burchardus* (Bourcard I) et Henri I sont dits « de Asuel ». C'est la première mention de ce village dans les actes. Entre 1153 et 1159, *Burchardus de Asuel*, qui est décédé, est présenté par l'évêque de Bâle Ortlieb de Froburg (vers 1137-1164) comme étant *Burchardus de Calmillis* (de Charmoille). Son frère Henri est également mentionné pour dire qu'il a un fils appelé *Burchardus de Asuel* lui aussi – appelons-le Bourcard II – qui conteste certaines donations effectuées par son oncle paternel (*paternus*), *Burchardus de Calmillis* en 1136¹¹. La description du litige et des personnages au Souverain Pontife ne laisse subsister aucun doute : en 1136, Henri I et Bourcard I « d'Asuel » portent le titre de « de Charmoille ».

Au milieu du XII^e siècle cependant, l'appellation « de Charmoille » disparaît des actes. Les petits-fils de Hugues de Montfaucon-Charmoille, les fils de Bourcard et Henri d'Asuel-Charmoille sont définitivement appelés « d'Asuel » ou « de Hasenburg ».

Relations entre les Asuel et Notre-Dame de Bâle

Il y a un lien sous-jacent entre la fondation de Lucelle par les sires de Montfaucon en 1124, l'établissement de l'aîné de cette famille, Hugues, à Charmoille et la protection dont les premiers Asuel bénéficient de la part de l'Eglise de Bâle. Ces données sont liées entre elles, mais l'absence de documentation n'autorise que des hypothèses.

La plus vraisemblable renvoie à la mainmise de Notre-Dame de Bâle sur l'église de Saint-Ursanne entre 1095 et 1120, la date exacte de cet événement n'étant pas connue. Cette abbaye bénédictine comtoise est arrachée au diocèse de Besançon pour être annexée à celui de Bâle, les moines sont remplacés par des chanoines et, surtout, cette vieille église mérovingienne – ou plutôt son domaine foncier – passe sous la domination temporelle des évêques de Bâle. Selon l'usage de l'époque, un avoué est chargé d'assumer les tâches que cette église – en fait son prévôt – ne peut exercer en raison de sa dignité sacerdotale, comme par exemple le service militaire ou le jugement des crimes de sang. L'avoué de l'ancienne abbaye était peut-être le sire de Montvoie (*Mons Advocati*, « La Montagne de l'Avoué ») dont la puissante forteresse s'élevait sur les limites occidentales de cette seigneurie ecclésiastique.

Les bouleversements que connaît l'église de Saint-Ursanne entre 1095 et 1120 amènent l'évêque de Bâle à imposer à cette église jurassienne un avoué acquis aux intérêts de Notre-Dame de Bâle. C'est ici qu'interviendrait l'évêque Berthold de Neuchâtel (1123-1133), l'oncle des trois fondateurs de Lucelle. On peut supposer que ce prélat très désireux d'implanter une abbaye cistercienne dans son diocèse – il meurt à Lucelle – ait sollicité les Montfaucon, ses neveux. Ceux-ci ont déjà fondé Bellevaux en 1119 et ils tiennent de Notre-Dame de Bâle des bénéfices dans la région de Charmoille. En échange de la fondation de Lucelle, l'évêque Berthold assurerait à l'aîné des Montfaucon, Hugues, la bienveillance de la puissante Eglise de Bâle en le désignant avoué de Saint-Ursanne et en l'autorisant, à ce titre, à construire une forteresse à Asuel, dans la paroisse nouvellement bâloise de Charmoille, contiguë tant de Lucelle que de la Prévôté de Saint-Ursanne ¹².

Cette hypothèse est impossible à prouver. Mais les Asuel n'ont pu devenir avoués de Saint-Ursanne que par la volonté de l'Eglise de Bâle. Ils n'ont pu construire leur château, sans doute vers 1130-1140, qu'avec l'assentiment des évêques de Bâle et des comtes de Montbéliard, de Ferrette et de Soyhières, grands féodaux dominant tout l'espace régional et en bons termes entre eux à cette époque. L'édification du château d'Asuel suppose des revenus considérables et on sait que le droit d'avouerie sur une église bien possessionnée comme celle de Saint-Ursanne assure puissance et richesse aux seigneurs qui l'exercent et qui, souvent, en abusent. En 1139, lorsqu'il confirme les possessions et le statut de Saint-

Ursanne, le pape Innocent II limite précautionneusement les droits de l'avoué du Chapitre ¹³.

L'identité de cet avoué n'apparaît qu'en 1161 : il s'agit alors de *Burcardus* – Bourcard II – sans doute le fils d'Henri d'Asuel ¹⁴. Bourcard II est riche et généreux. Avec les comtes Noker de Froburg, Oudelard de Soyhières et Ulrich d'Eguisheim, il contribue à la fondation de l'abbaye de Beinwil ¹⁵. Le petit-fils de Hugues de Montfaucon-Charmoille a un frère ou un cousin prénommé lui aussi Hugues et qui devient chanoine de Saint-Ursanne en 1146, avant d'être désigné comme prévôt (1173-1179) ¹⁶. A ce titre, il sollicite et obtient du pape Alexandre III la confirmation des biens de l'église de Saint-Ursanne en 1179 ¹⁷. Déjà membre du Chapitre cathédral bâlois, Hugues est élevé à la dignité épiscopale en 1180 ¹⁸.

Cette désignation s'inscrit dans le contexte du conflit entre le Sacerdoce et l'Empire. Depuis un siècle, les papes et les empereurs se livrent des combats acharnés, qui pour libérer l'Eglise du contrôle des laïcs, qui pour conserver un certain droit de regard sur la désignation des évêques et des abbés. Ceux-ci, comme à Bâle par exemple, sont très souvent à la tête d'un riche patrimoine et ils sont les vassaux des empereurs. Féaux des césars germaniques, en l'occurrence Frédéric Ier Barberousse, contre les pontifes romains, les évêques de Bâle subissent directement les contrecoups de ce gigantesque affrontement politique et militaire. Les défaites de Barberousse en Italie l'obligent à s'humilier devant le pape Alexandre III en 1177, un siècle après Henri IV à Canossa. Alexandre III convoque alors un troisième Concile au Latran en 1179.

Les Pères déposent les évêques qui, comme celui de Bâle, ont soutenu le parti impérial. Il est certain que le prévôt de Saint-Ursanne, Hugues d'Asuel, en bons termes avec le pape qui vient de lui confirmer les possessions de son église, est placé à la tête du diocèse de Bâle sur décision de Rome. Mais Hugues ne reste sur le siège épiscopal bâlois que quelques semaines et il meurt en mai 1180 ¹⁹. Un autre Asuel, peut-être le cousin de Hugues, prénommé Henri, est désigné dans les mêmes circonstances à la tête du diocèse de Strasbourg en 1180 ²⁰.

Protégés de Notre-Dame de Bâle, avoués de Saint-Ursanne, bien en cour à Rome, rien ne semble pouvoir résister aux Asuel à la fin du XII^e siècle, lorsque deux des leurs sont désignés comme évêque de Bâle et de Strasbourg. Sur place, ces seigneurs sont très actifs, tant aux côtés de l'empereur que vis-à-vis de l'église de Saint-Ursanne.

Générosité des Asuel envers les églises jurassiennes

Bourcard II est le chef d'un lignage qui compte plusieurs personnages dont il est impossible d'établir la filiation exacte. Ceci vaut notamment pour Henri d'Asuel, l'évêque de Strasbourg. Dans la région jurassienne,

ces seigneurs entretiennent des rapports ambivalents avec les grandes églises, anciennes ou récentes.

Vis-à-vis de Lucelle, Bourcard II conteste entre 1153-1159 la donation de son oncle Bourcard I de Charmoille consistant en un bénéfice localisé à Charmoille précisément ²¹. On a vu que l'évêque Ortlieb de Frobürg s'adresse au pape en lui exposant le problème et en le priant d'y apporter une solution. Il semble que le différend se soit apaisé, mais cette contestation prouve que la noblesse régionale jalouse la richesse sans cesse croissante des monastères récemment fondés, y compris celui de Lucelle qui a bénéficié de la générosité des Asuel.

Ceux-ci entretiennent de bons rapports avec l'église de Bâle et avec les empereurs. Trois sires d'Asuel, *Reingerus*, Henri et Richard figurent comme témoins dans l'arbitrage de Conrad III entre l'évêque de Bâle et l'abbaye de Saint-Blaise, en Forêt-Noire, en 1141 ²². Bourcard II est également cité comme témoin lors de la confirmation par l'évêque Ortlieb de Frobürg des possessions du couvent bâlois de Saint-Alban en 1154 ²³. Quelques années plus tard, vers 1162, il est encore témoin dans la restitution par l'empereur Frédéric Barberousse de Ribeaupierre à Notre-Dame de Bâle ²⁴.

Le mariage de l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse avec Béatrice, fille du comte Renaud de Bourgogne en 1156, resserre les liens entre l'Empire et cette province à mi-chemin entre l'Allemagne et l'Italie ²⁵. Proche de l'empereur, apparenté aux grandes familles comtoises, Bourcard II d'Asuel est bien placé pour défendre les intérêts de Barberousse dans cette région, berceau de sa famille. Vers 1145, il est déjà cité comme témoin dans une donation à l'abbaye de Belchamp et, vers 1160, l'empereur Frédéric Barberousse le désigne, aux côtés de l'archevêque de Besançon, pour enquêter sur les spoliations dont a été victime le monastère de Baume-les-Messieurs ²⁶. En 1173, Bourcard est désigné comme étant « légat impérial en Bourgogne » et, à ce titre, il exerce certaines fonctions judiciaires ²⁷. La même année, *Burchardus de Asoel* est cité comme témoin dans un partage de biens au prieuré de Chaux ²⁸.

Il n'est pas rare que les églises des petites communautés rurales du XI^e siècle et même du XII^e siècle soient bâties et dotées par les plus puissants propriétaires fonciers du village. Ces nobles fondent ainsi des chapelles qui sont souvent promues au rang d'églises paroissiales. C'est le cas à Glovelier, où cette église a été « fondée » par *Rangerus* d'Asuel qui l'a remise ensuite, en 1161, à l'évêque de Bâle pour qu'il la donne au Chapitre de Saint-Ursanne ²⁹. Cette donation concerne probablement la dot ecclésiastique, soit les biens et les revenus destinés à financer l'entretien du bâtiment et du desservant. Bourcard II, l'avoué de Saint-Ursanne, possède de son côté le patronage (*jus foundationis*), soit le droit de présenter le curé à l'évêque pour qu'il le désigne dans son office ecclésiastique.

En 1173, Hugues d'Asuel, le frère de Bourcard II, est prévôt de Saint-Ursanne³⁰. Bourcard est l'avoué de cette église, *Rangerus* un bienfaiteur insigne : l'influence des Asuel sur cette église au XII^e siècle est sans partage. Le prévôt Hugues fait confirmer la donation du droit de fondation (*jus foundationis*) de l'église de Glovelier par son frère Bourcard, entre août et octobre 1173, par son épouse Williburg et par ses enfants Lutold et Henri II. La générosité d'un donateur est souvent contestée par ses héritiers et le prévôt Hugues d'Asuel ne juge pas ces précautions inutiles pour le Chapitre ursinien.

Le litige entre l'abbaye prémontrée de Bellelay, fondée vers 1140, et Bourcard II d'Asuel ne peut que conforter Hugues d'Asuel dans son attitude. En 1175, il mentionne les contestations survenues autrefois entre les prémontrés et son frère Bourcard à propos de l'église de Boécourt. Ortlieb de Froburg, évêque de Bâle, avait donné cette église, sur laquelle Bourcard estimait avoir des droits, à l'abbaye de Bellelay. Après la mort de leur père et sur les instances de leur oncle, le prévôt de Saint-Ursanne, Henri II et Lutold d'Asuel abandonnent toute prétention sur l'église de Boécourt³¹.

Généreux envers les églises, qu'il s'agisse de Lucelle, de Saint-Ursanne ou de Bellelay, les Asuel s'inquiètent néanmoins de l'amoindrissement de leur patrimoine. Ils tirent malgré tout parti de leur influence en plaçant un des leurs à la tête du Chapitre de Saint-Ursanne dont ils sont les avoués. L'ambivalence de leur attitude ressort bien de ces épisodes : si Bourcard II soutient Frédéric Barberousse contre la papauté, son frère Hugues tient le parti adverse sans que ce différend n'altère les relations entre les deux frères. Au moins autant que l'empereur, le pape ou l'évêque de Bâle, les Asuel défendent les intérêts de leur famille.

Premiers conflits entre les Asuel et les grandes églises

Avoués de Saint-Ursanne, les Asuel, s'ils protègent cette église, ont aussi tendance à abuser de leurs prérogatives au détriment du Chapitre. Cette situation, générale dans toute l'Europe, explique les restrictions aux pouvoirs des avoués apportées par Innocent II en 1139 lorsqu'il confirme les possessions de Saint-Ursanne³². Cette église jurassienne n'est pas la seule à souffrir des exactions de la noblesse.

En 1168; le pape Alexandre III demande à l'évêque de Bâle d'excommunier toute une série de seigneurs de la région bâloise qui ont commis diverses rapines contre le couvent cistercien de Saint-Alban établi dans les faubourgs de la cité épiscopale³³. Les deux fils de Bourcard II d'Asuel, Henri et Lutold, figurent parmi les coupables. Henri a emmené des hommes (*homines*) du couvent et il leur a volé leurs biens. On peut supposer que le seigneur ajoulot a emprisonné des paysans, libres ou serfs,

qui cultivent les terres de cette abbaye bâloise, et qu'il a simplement pillé ce qui pouvait l'être dans leurs mesures. Lutold, avec d'autres seigneurs, a « levé des impôts injustes » sur ces paysans et, « plus intolérable encore », ces hobereaux ont « remis ces tenures à d'autres tenanciers », sans doute des obligés de Lutold et de ses compagnons. De plus, ces nobles « anéantissent les gens en exerçant non la justice, mais des rapines, ceci contre la volonté du prieur (de Saint-Alban) ».

Il est périlleux, au XII^e siècle finissant, de s'en prendre à des biens d'Eglise, surtout s'ils appartiennent à un ordre aussi respecté que celui de Cîteaux. Dans le cas présent, les méfaits de ces nobles – parmi lesquels le comte de Froburg – sont excommuniés et l'affaire est portée jusqu'à Rome³⁴. Ces événements jettent un éclairage particulier sur l'arrière-fond de la querelle entre le Sacerdoce et l'Empire. Les cisterciens sont les champions de la cause pontificale et leur richesse croissante agace toute une noblesse jalouse des grandes églises. Ce contexte explique en partie les succès de Frédéric Barberousse dans la chevalerie allemande.

Cette situation touche également les Asuel. A la fin du XII^e siècle, Henri II, l'avoué de Saint-Ursanne, entre en conflit avec cette église à propos d'une courtine située à Habsheim, près de Mulhouse³⁵. En 1187, l'évêque de Bâle réussit à régler ce différend dû aux abus exercés par l'avoué dans cette petite seigneurie alsacienne³⁶. Henri d'Asuel doit reconnaître qu'il n'a aucun droit sur l'église d'Habsheim, que l'évêque a donnée aux chanoines de Saint-Ursanne. Les maires de ce village, chargés de lever les redevances seigneuriales, doivent être désignés lors de plaids sans intervention de l'avoué. Celui-ci n'a aucune autorité sur les hommes de cette courtine relevant de l'église de Saint-Ursanne. Si quelqu'un tue un tenancier ursinien, le meurtrier doit verser 30 sous à l'église jurassienne et non pas à l'avoué. Henri d'Asuel ne peut pas rendre la justice sur les colongers d'Habsheim et il ne doit rien exiger d'eux sans le consentement du Chapitre ursinien. S'il peut bien chasser avec ses chiens, l'avoué ne doit pas endommager les biens des tenanciers. L'évêque le menace en outre de le priver de ses droits s'il ne respecte pas cet accord. Le comte de Ferrette et les abbés des monastères cisterciens de Pairis en Alsace et de Lieucroissant en Franche-Comté figurent comme témoins de cet acte qui marque bien les limites imparties à l'action des avoués à la fin du XII^e siècle³⁷.

Ces échos des querelles entre les sires d'Asuel et les grandes églises régionales témoignent en filigrane des difficultés matérielles de la noblesse. Si deux des leurs montent sur les sièges épiscopaux de Bâle et de Strasbourg, les Asuel restés au pays sont amenés à abuser de leurs droits d'avouerie, voire même à molester la riche abbaye cistercienne de Saint-Alban. Comme beaucoup d'autres seigneurs, les sires d'Asuel n'ont pas assez de revenus pour vivre aussi fastueusement qu'ils le souhaitent.

Des seigneurs dans leur château

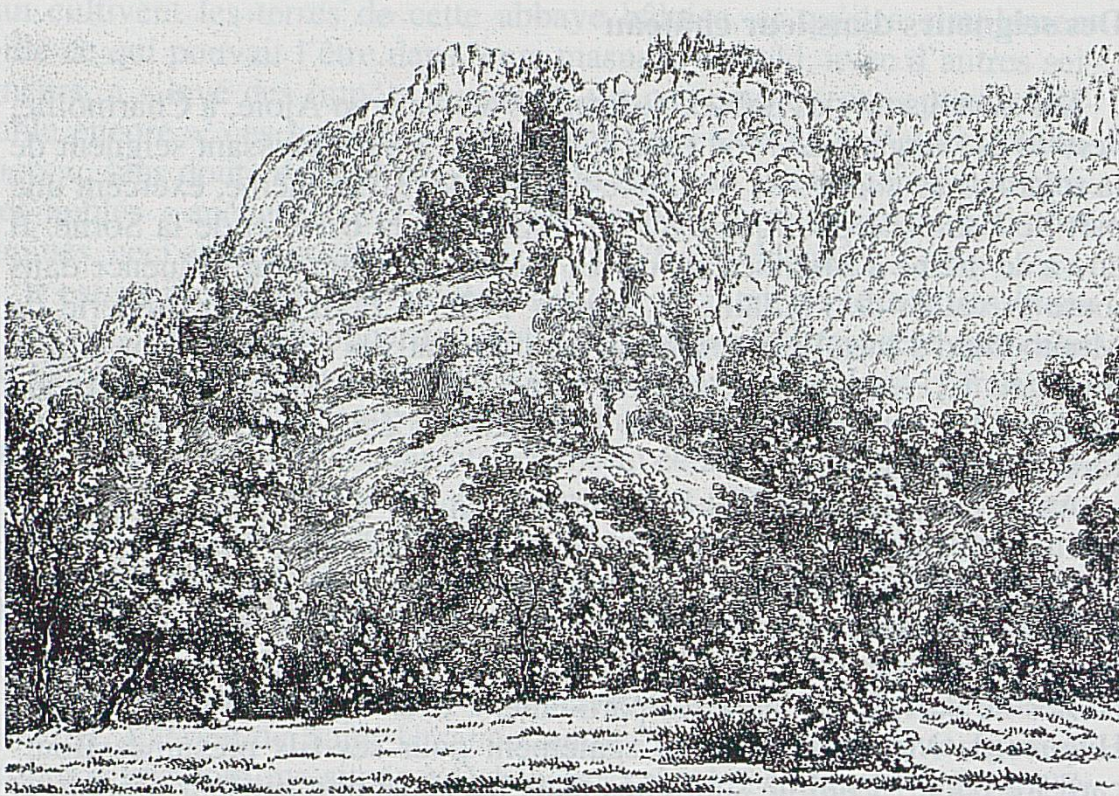
Les Asuel sont des nobles. Lorsqu'ils arrivent en Ajoie, à Charmoille, vers 1124, Hugues de Montfaucon n'est pas le plus puissant seigneur de la région. Les comtes de Soyhières, de par leur titre même, exercent une part de l'autorité publique dans les vallées de la Birse et de la Sorne. Il en va de même à Montbéliard où les comtes étendent leur influence dans toute la vallée de l'Allaine et, depuis 1125, à Ferrette, où Frédéric de Montbéliard s'installe en exerçant les prérogatives comtales dans tout le Sundgau³⁸. L'espace régional est donc déjà bien balisé par la grande féodalité lorsque les Montfaucon-Charmoille s'établissent sur les contreforts du Mont-Terri.

Au milieu du XII^e siècle, est noble celui qui est reconnu comme tel, soit par sa richesse – généralement foncière – soit par son pouvoir ou par ses activités guerrières. A l'exception des comtes, qui conservent la titulature et exercent les prérogatives de ces anciens fonctionnaires carolingiens responsables de l'ordre public dans leurs « pays » respectifs, les nobles ne portent pas de titres particuliers. C'est notamment le cas pour Hugues de Montfaucon, mais également pour ses fils présumés Bourcard I et Henri I qui ne sont cités dans les actes que par leur prénom et celui, générique, de leur famille *de Asuel* ou *de Hasenburg*. Les voisins des Asuel, les Pleujouse, sont dans la même situation³⁹. En 1136, les actes de Lucelle mentionnent des « nobles » – ou supposés tels – à Alle, à Cœuve, à Cornol, à Vendlincourt, à Bonfol et il est probable que d'autres villages ajoulots ont eux aussi leur famille noble.

Les Asuel, bien avant l'arrivée de Hugues de Montfaucon à Charmoille, sont insérés dans la pyramide féodale. S'ils possédaient sans doute des terres et des revenus en propre, des alleux, ils reçoivent certainement d'autres possessions en fief. A Charmoille par exemple, Bourcard I « tenait » (*tenebat*) de l'évêque de Bâle, avant 1136, une *curtis* qu'il donne ensuite à Lucelle⁴⁰. Ces terres, avec les gens, les revenus, certains droits de justice, appartenaient à Notre-Dame de Bâle qui les avait inféodées à Bourcard I d'Asuel.

Pour devenir l'« homme » de l'évêque pour ce fief, Bourcard donne sa « foi » à genoux en plaçant ses mains jointes dans celles de son seigneur. Il jure de le servir fidèlement en lui prêtant aide et conseil. Le seigneur-évêque reçoit l'hommage de son vassal Bourcard, lui donne un baiser et l'investit de son fief symbolisé par une motte de terre, par exemple⁴¹. Viagers jusqu'au X^e-XI^e siècle, ces « bénéfices » deviennent des fiefs héréditaires par la suite, mais le lien entre le seigneur et son vassal perdure, même s'il perd de sa force au fur et à mesure que le Moyen Âge s'avance.

Les Asuel peuvent tenir des fiefs de plusieurs seigneurs : de l'Eglise de Bâle, bien sûr, notamment dans la Baroche, mais également de



Asuel. Lithographie de Johann Friedrich Wagner, 1840. (Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy).

comtes comme ceux de Montbéliard, de Ferrette, de Soyhières. Ces hommages multiples peuvent placer les vassaux dans des situations parfois difficiles. Les fiefs ne consistent pas forcément en terres et en revenus fonciers : des pouvoirs, comme par exemple les droits d'avouerie sur une église – on pense immédiatement à celle de Saint-Ursanne –, des droits de justice, des péages, des dîmes, etc. peuvent aussi être inféodés. Dans le cas des Asuel, avant le milieu du XIII^e siècle, les fiefs qu'ils tiennent de Notre-Dame de Bâle ne sont pas connus mais ils constituent certainement l'essentiel du patrimoine de cette famille.

Les sires d'Asuel peuvent eux-mêmes avoir des vassaux, petits nobles inféodés sur des terres ou des revenus tirés de leurs possessions. En fait, au XII^e siècle, les actes ne mentionnent pas de vassaux des Asuel mais, par contre, ces seigneurs ont très tôt une petite cour domestique. Des offices honorifiques, souvent héréditaires comme celui de sénéchal (*dapifer*, *truchsess*) sont confiés à des personnages d'origines diverses, parfois même servile. Des revenus, des fiefs sont rattachés à ces charges très prisées. Le premier *dapifer de Hasenburg*, Bourcard, est mentionné en 1173 ⁴². Il est significatif que le premier *capellanus de Asenbur* (chapelain d'Asuel) apparaisse à la même époque, en 1175 ⁴³. Une chapelle est donc édiflée dans l'enceinte fortifiée d'Asuel et un desservant y célèbre les offices à l'usage exclusif de ces seigneurs, de leur cour et de leurs gens. Elle est vouée à saint Nicolas, personnage très honoré dans

les paroisses du diocèse de Bâle à cette époque ⁴⁴. Ces détails laissent entrevoir la richesse des Asuel dans le second tiers du XII^e siècle et le caractère relativement fastueux de la vie castrale de ces seigneurs.

Les années 1170 voient également les principaux féodaux jurassiens se faire adouber chevalier et se parer de ce titre dans les actes. A l'issue d'une période de service où il s'imprègne des valeurs guerrières autant que chrétiennes chez un puissant féodal, le jeune noble passe une nuit en prière et, à l'issue d'une messe, le prêtre bénit l'homme et son épée. Son « parrain d'armes », d'un coup de la main, le frappe sur la nuque, il l'« adoube ». Le jeune guerrier promet de défendre l'Eglise, les veuves et les orphelins. En un mot, il adhère à un code de l'honneur où se mêlent certaines lois morales et la volonté de faire preuve de vaillance dans les combats. Les années d'entraînement, l'armement et le cheval coûtent fort cher mais, bénie par l'Eglise, respectée par le peuple, chantée par les trouvères, la chevalerie attire irrésistiblement les jeunes gens issus de toutes les couches de la noblesse et ceci vaut également pour les Asuel ⁴⁵.

Il faut attendre le dernier quart du XII^e siècle pour voir des seigneurs de la région se parer du titre de chevalier (*miles*, *ritter*). En 1173, le document de la donation du droit de patronage de l'église de Glovelier par Bourcard II d'Asuel au Chapitre de Saint-Ursanne mentionne notamment deux chevaliers de Pleujouse et un autre de Boncourt. Même si ni Bourcard II, ni ses fils Lutold et Henri II ne figurent dans les actes avec ce titre, il va de soi qu'ils sont eux aussi adoubés à cette époque.

Vivant dans leur château, probablement l'un des rares bâtis en pierres dans la région au XII^e siècle, entourés d'une petite cour et d'un chapelain, adoubés chevaliers, les sires d'Asuel, avoués de Saint-Ursanne, vassaux de Notre-Dame de Bâle sont, surtout après la disparition des comtes de Soyhières avant 1170, la première famille noble de la région jurassienne ⁴⁶. Mais les heurts qui les opposent à certaines églises régionales dès la fin du XII^e siècle prouvent que leur situation matérielle tend à se dégrader.

*

Dans les années 1170-1180, les Asuel sont à l'apogée de leur puissance. Familiers de l'empereur et fidèles des papes, ils placent deux des leurs sur les sièges épiscopaux bâlois et strasbourgeois. Malheureusement pour ce lignage ajoulot, Hugues d'Asuel ne règne que quelques semaines de sorte qu'il ne peut entraîner sa famille et celles qui lui sont liées dans le sillage de la puissance montante de Notre-Dame de Bâle. Cette occasion unique – Hugues est le seul évêque « jurassien » dans l'histoire de l'Evêché – prive les Asuel d'appuis d'autant plus précieux que l'ordre féodal qui a permis leur ascension commence à se fissurer.

Pour mineurs qu'ils apparaissent, les conflits qui surgissent à la fin du XII^e siècle avec l'abbaye cistercienne de Saint-Alban, puis avec le Chapitre de Saint-Ursanne sont les indices d'un malaise qui s'aggrave avec le temps. Les Asuel, même si leur situation est encore solide, voient avec amertume des églises qu'ils ont favorisées bénéficier d'une prospérité toujours plus considérable qui contraste avec les difficultés financières croissantes des chevaliers de leur espèce. Autrefois confiants, les rapports entre les Asuel et les grandes églises, à commencer par celle de Notre-Dame de Bâle, se détériorent au XIII^e siècle.

L'ABAISSEMENT DES SIRES D'ASUEL (1212-1324)

Les mutations socio-économiques du XII^e et surtout du XIII^e siècle sont défavorables à la noblesse qui tire l'essentiel de ses revenus de ses seigneuries foncières. Incapable de relever le défi du développement d'une économie monétaire, le monde féodal perd une partie de sa puissance. Cette situation est très visible dans le cas des Asuel.

La plupart des revenus de ce lignage sont d'origine foncière. Ces nobles sont surtout des rentiers du sol : ils vivent des cens en argent et des diverses redevances en nature versés par leurs tenanciers, que ceux-ci soient des serfs ou des hommes libres. Les dîmes, toujours très prisées, ressortissent également à la rente foncière. Malgré le développement considérable de la mise en valeur de terres autrefois vierges et en dépit d'une forte expansion démographique, les revenus fonciers, fixés par la coutume, se dévaluent du fait de l'inflation générale. La hausse du prix des biens manufacturés, le goût du luxe, la cherté des armures poussent nombre de seigneurs ruraux à s'endetter en vivant au-dessus de leurs moyens.

Dans les villes en pleine croissance, de nouvelles couches d'artisans et de commerçants travaillent à produire et à vendre, suivant les principes d'une économie de marché, des biens et des services toujours plus perfectionnés. Les échanges se développent, enrichissant une bourgeoisie qui se hasarde dans le prêt d'argent. Autrefois essentiellement foncière, la richesse devient également financière. Cette situation profite certes aux villes d'une façon générale et aux élites bourgeoises en particulier, mais aussi, dans un premier temps, aux seigneurs qui dominent ces cités et y prélèvent des impôts ou à ceux qui contrôlent les voies commerciales en taxant les produits qui transitent sur leurs terres. C'est notamment le cas des évêques de Bâle puisque leur ville est placée sur le grand axe commercial reliant les Flandres et la Rhénanie à la Lombardie.

Enracinés dans leurs possessions jurassiennes, les Asuel ne tirent aucun profit de l'essor économique du XIII^e siècle et leur situation financière, déjà délicate, se dégrade sensiblement. Ces difficultés abaissent considérablement cette lignée au point de l'amener à une véritable marginalisation sociale au début du XIV^e siècle.

*

Les Asuel s'en prennent aux richesses de Lucelle

Fondée en 1124, l'abbaye de Lucelle connaît une belle expansion qui contraste avec les premières difficultés financières éprouvées par la noblesse régionale. Un siècle après la fondation du monastère cistercien par les ancêtres des Asuel, les heurts entre ces seigneurs et les moines blancs ne sont pas rares.

Le fils de Henri II, celui-là même qui malmenait les cisterciens bâlois vers 1168, s'appelle Bourcard III⁴⁷. En 1212, il est marié avec une dame d'origine inconnue prénommée Adélaïde⁴⁸. Bourcard est en conflit avec Lucelle à propos d'un moulin dit *Lovfen*, vraisemblablement érigé sur le cours de la Lucelle. Son père Henri et lui-même avaient donné ce moulin à l'abbaye mais, pour des raisons *tam juste quam injuste*, le sire d'Asuel conteste certains aspects de cette donation. Il promet qu'à l'avenir, il ne prendra plus rien au couvent sans en avoir d'abord amicalement débattu avec l'abbé. En cas de désaccord, le conflit devrait être porté devant l'évêque de Bâle. Le fils de Bourcard III, le chevalier Walter I, ainsi que le *dapifer* – littéralement : « le porte-plats » – des Asuel, prénommé Bourcard lui aussi, figurent parmi les témoins de cette composition passée devant l'autorité de Lutold d'Aarburg (1191-1213) en 1212.

La bonne volonté de Bourcard III – ou celle des moines de Lucelle – est toute relative puisqu'en 1218, l'évêque Henri de Thoune (1216-1238) doit à nouveau intervenir pour apaiser un conflit qui s'envenime dangereusement⁴⁹. Les moines ont même demandé et obtenu de Rome « des lettres et des jugements contre le seigneur Bourcard ». Celui-ci est au bord de l'excommunication et, sur les conseils de plusieurs nobles personnages, une séance de conciliation a lieu à Cornol, devant l'église Saint-Vincent.

Devant la foule assemblée, Bourcard reconnaît avoir usé de violence envers l'abbaye. La liste des biens contestés par le sire d'Asuel comprend une forêt à Charmoille et des dîmes sur des clos et des jardins situés aux abords immédiats du monastère, « près du vivarium ». Le chevalier revendiquait encore un pré sis à la source de l'Allaine, entre Charmoille et Lucelle. Cette prairie appartenait à la communauté de Charmoille qui l'avait vendue aux cisterciens. Bourcard contestait également

un alleu situé à Luemswiller, en Alsace, vendu à Lucelle par un serf des Asuel prénommé Conon ⁵⁰.

Ce détail est intéressant : mis à part le fait qu'il prouve que les Asuel ont des biens et des serfs dans la proche Alsace – ce qui n'est pas étonnant – on voit que même un serf peut posséder un alleu. En principe, ces gens ne peuvent rien vendre de leur propre chef. Dépourvus de toute capacité civile, ils doivent effectuer leurs transactions en passant par leur seigneur, ce qui fut peut-être omis à propos de cet *allodium de Luemswilre*.

Les termes utilisés à propos de tous ces biens (*resignavit*) indiquent que Bourcard III avait usurpé ces possessions de vive force et qu'il doit maintenant les restituer sans contrepartie. Son épouse Adélaïde ainsi que ses fils Henri, Bourcard, Walter et Berthold consentent « dans la chapelle d'Asuel » à ces restitutions. Une liste impressionnante de témoins ecclésiastiques et laïcs sont présents à Cornol, puis à Asuel. Un troisième volet de la cérémonie a lieu à Lucelle où, sur le maître-autel Sainte-Marie, Bourcard promet de ne plus contester les biens en question et de respecter les droits de l'abbaye en vivant en paix avec elle.

A la demande des arbitres qui ont présidé à cette réconciliation, l'abbé de Lucelle donne « huit bœufs avec les charrues et les instruments en fer nécessaires au labourage » ainsi qu'un poulain de race (*pullum equi nobilem*). Ces attelages, ces outils et ce cheval valent très cher et ce cadeau indique que les agissements répréhensibles perpétrés par Bourcard d'Asuel sont motivés par l'impécuniosité. Par gain de paix, Lucelle fait un geste qui laisse transparaître les difficultés bien réelles de la petite noblesse en général et des seigneurs d'Asuel en particulier au moment où l'Eglise est au faîte de sa puissance.

Avoué de l'église de Saint-Ursanne, Bourcard III voit les prérogatives inhérentes à sa charge soigneusement limitées par l'évêque de Bâle Lutold d'Aarburg (1191-1213). La première charte de Saint-Ursanne, scellée en 1210, restreint le champ de ses interventions dans la Prévôté ⁵¹. La haute justice dans cette seigneurie reste cependant de la seule compétence de l'avoué. Les amendes sanctionnant crimes et délits graves sont ici comme ailleurs de 60 sous au minimum. Le prévôt en touche les deux tiers et l'avoué le tiers restant. L'*advocatus* supervise également les duels judiciaires : lorsque les témoignages ne permettent pas de désigner un coupable, les accusés se battent en champ clos (*monomachia, duelum*) et le vainqueur est réputé innocent.

La basse justice qui sanctionne les petits délits et qui règle les causes civiles reste de la seule compétence du prévôt, vassal de Notre-Dame de Bâle. Le prévôt peut cependant demander à l'avoué de lui livrer les accusés qui ne se présentent pas aux audiences judiciaires. En pareil cas, l'avoué assiste également au jugement et il a droit au tiers des amendes. Il doit cependant contribuer, avec le prévôt, aux frais de justice.

La charte de 1210 interdit strictement à l'avoué de juger quelque cause que ce soit, même si elle relève de la haute justice, sans que l'affaire ait été préalablement portée devant le prévôt ou son lieutenant. On devine derrière ces clauses conservatoires l'ancienne propension des Asuel à s'approprier le système judiciaire de la Prévôté. Le ban – le droit de commander, contraindre et punir – est en effet une prérogative essentielle des seigneurs et les avoués sont enclins à exercer cette fonction dans leur intérêt personnel et non en gardant à l'esprit celui de l'église qu'ils protègent.

L'avoué exerce également la surveillance de la foire annuelle de Saint-Ursanne. Il doit effectuer cette tâche en personne et non par le biais d'un de ses hommes, ce qui ne doit guère enchanter ce noble chevalier. S'il consent à tenir ce rôle, le prévôt doit l'héberger une nuit et mettre sa vaisselle et ses ustensiles à sa disposition. De plus, l'avoué a droit, pour sa peine, à 60 pains claustraux (*panes claustrales*), à un muid de vin, à un porc et à deux muids d'avoine.

Le sire d'Asuel détient, ailleurs qu'à Saint-Ursanne, des avoueries sur des « sujets d'église » (*homines ecclesie*) qui doivent lui prêter serment. Dans la Prévôté, ce serment n'est cependant pas dû, ce qui limite les possibilités d'intervention des Asuel dans cette belle seigneurie ecclésiastique. Ces détails laissent entrevoir que ces chevaliers sont avoués d'églises campagnardes, en Alsace et ailleurs, et qu'ils tirent, à juste titre ou abusivement, pouvoirs et revenus des charges qu'ils exercent.

La charte précise que l'avoué doit se borner à défendre les libertés de l'église de Saint-Ursanne et à n'exiger des hommes et des choses de cette seigneurie que ce qui est déterminé par la coutume et par le droit. Connaissant les abus dont l'église de Saint-Ursanne a été victime, dès le XII^e siècle, de la part des évêques de Bâle, l'avertissement de Lutold d'Aarburg peut prêter à sourire. Pour cette église jurassienne, le seigneur-évêque et l'avoué sont deux prédateurs antagonistes et la charte de 1210 ne protège la Prévôté des empiétements des Asuel que pour mieux laisser le champ libre à ceux de Notre-Dame de Bâle.

Bourcard III, à Lucelle comme à Saint-Ursanne ou ailleurs, est contraint de reculer devant la puissance montante de Notre-Dame de Bâle. La situation socio-politique régionale se modifie au détriment d'une noblesse qui réagit parfois violemment, à l'image du comte de Ferrette qui, vaincu en 1231, est condamné à porter un chien sur ses épaules à travers les rues de Bâle et à se jeter aux pieds de l'évêque devant la cathédrale⁵². Au XIII^e siècle, l'émiettement féodal profite aux grands seigneurs – on pense aux évêques de Bâle – qui tirent parti des difficultés matérielles des chevaliers comme les sires d'Asuel pour renforcer leur influence.

La reprise de fief de 1241

Riches de l'or du Rhin qu'ils prélèvent sur une bourgeoisie bâloise encore docile à leur autorité temporelle, les évêques de Bâle disposent de gros revenus qu'ils utilisent pour renforcer dans tout l'arc jurassien et dans la proche Alsace, l'influence de Notre-Dame de Bâle. Au siècle des donations impériales succède celui des acquisitions à prix d'argent. L'Evêché arrive ainsi à l'apogée de son expansion. Les féodaux aux horizons limités à leurs courtines et à leurs avoueries, comme les Asuel, sont contraints de résigner leurs fiefs entre les mains des princes-évêques pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Le fils – ou le neveu – de Bourcard III, Bourcard IV, n'arrive plus à tenir son rang. Son frère Henri est pourtant chanoine du Chapitre cathédral en 1242⁵³. Les responsabilités familiales reposent sur Bourcard IV qui doit, sous le règne de l'évêque Lutold de Röteln (1238-1248), résigner le château d'Asuel entre les mains de son seigneur féodal⁵⁴. Par cette opération, une reprise de fief, le vassal remet les biens dont il a été inféodé – ou qui lui sont propres – à son seigneur. Celui-ci reçoit un nouvel hommage et il les investit à son homme à des conditions plus strictes qu'auparavant. Le seigneur exige, par exemple, que le nouvel hommage soit lige, c'est-à-dire qu'il prime sur ceux prêtés à d'autres seigneurs ou encore que les fiefs en question ne puissent être inféodés à une femme ou être transmis à des héritiers qui ne soient pas les enfants du dernier vassal. Ces clauses, bénignes au moment de la reprise de fief, se révèlent souvent très profitables aux successeurs du seigneur : faute de descendance directe, les fiefs du dernier vassal reviennent intégralement, à la mort de celui-ci, entre les mains du *dominus* féodal.

En 1241, Bourcard doit résigner non plus seulement son château d'Asuel, mais tous les biens qu'il tient de Notre-Dame de Bâle, « qu'il en ait été inféodé ou non ». La liste de ces possessions est intéressante car elle permet de mesurer l'influence et de l'église de Bâle, et des sires d'Asuel dans tout l'espace régional, d'autant que les vassaux des Asuel sont également mentionnés.

Par ordre décroissant d'importance, les principaux fiefs bâlois des Asuel sont, mis à part le *castrum Hasenburch*, « l'avouerie de Saint-Ursanne et ses dépendances ». On voit ici à quel point cette avouerie est capitale pour les Asuel et sans doute liée à leur implantation en Pays jurassien. L'évêque Berthold de Neuchâtel, oncle des Montfaucon fondateurs de Lucelle, l'avait probablement remise en fief à Hugues de Charmoille, vers 1124. Un siècle plus tard, cette charge reste le fleuron des possessions de cette famille. D'autres avoueries, comme celles de l'église d'Habsheim, en Alsace, et du prieuré de Miserez, dans la paroisse de Charmoille, sont mentionnées loin derrière l'*advocatiā Sancti Ursicini*. Les Asuel détiennent également le patronage (*jus patronatus*) de

Charmoille qui leur donne le droit de présenter le curé de cette église à l'évêque et sans doute celui d'y prélever des dîmes.

A part ces avoueries, charges lucratives du fait des droits de justice qui leur sont souvent attachés et des redevances diverses qui les rémunèrent – sans parler des possibilités d'abuser des hommes et des choses que l'avoué est censé protéger – l'essentiel des possessions « bâloises » des Asuel consiste en biens fonciers. Des *curtes*, dont les tenanciers paient cens et redevances à leur seigneur, constituent la majeure partie des revenus de ces féodaux jurassiens. Les rentrées d'argent tirées de ces biens-fonds ne peuvent plus financer l'entretien du château, celui des hommes d'armes, du seigneur et de sa famille, sans compter l'entrée en chevalerie de ses fils, la dot de ses filles, les devoirs dus envers son seigneur et ses vassaux, etc.

En 1241, Bourcard IV résigne, par ordre croissant d'importance, les *curtes* de Pfeffingen, Pfetterhouse, Châtenois, Hérimoncourt, Pierrefontaine, Moernach, Courtedoux Cornol, Saint-Ursanne, Glovelier et Asuel⁵⁵. Bourcard exerce en outre un droit de ban sur les hommes de Durlinsdorf et de Cornol⁵⁶. Dans cette localité, il préside apparemment un plaid général (*placitum generale*), assemblée de tous les hommes libres d'un village ou d'une mairie⁵⁷. En outre, il détient des droits mal définis à Glère, sur le Doubs. Géographiquement, les biens de Bourcard IV sont disséminés dans le diocèse de Bâle comme dans celui de Besançon, en pays germanique comme en pays roman, dans la zone d'influence bâloise comme dans celle des comtes de Ferrette et de Montbéliard soit, en gros dans le triangle Bâle-Belfort-Montbéliard, au pied de l'arc jurassien⁵⁸.

Les vassaux de Bourcard sont également mentionnés. La nature des fiefs qu'ils tiennent des Asuel n'est pas précisée, mais cette énumération permet d'esquisser la sphère d'influence de cette famille jurassienne qui a dû, pour inféoder ces hommes, distraire beaucoup de biens-fonds et de revenus de son patrimoine. Ce processus constitutif du système féodal finit par réduire la richesse, et donc la puissance, des seigneurs et cet inconvénient n'a pas manqué de toucher les Asuel.

Les premiers vassaux cités – par ordre d'importance de leurs fiefs ou par celui de leur dignité ? – sont des proches de l'évêque, notamment le chambrier (*camerarius*) et le sénéchal (*dapifer*) de Notre-Dame de Bâle. Au total, dix-neuf vassaux bâlois, alsaciens et jurassiens sont énumérés. Ils sont souvent établis à Bâle ou dans sa région, mais on relève plusieurs Biennois, un noble de Malleray et un autre de Tavannes, un seigneur de Buix et un autre de Ferrette⁵⁹. Plusieurs, notamment des ministériaux de l'évêque et des Asuel, sont difficiles à situer géographiquement. L'aire d'implantation de ces vassaux – le triangle Bâle-Bienne-Ferrette, à cheval sur l'arc jurassien – ne recoupe que très partiellement celle des possessions de Bourcard IV. Visiblement, les sires d'Asuel se

sont assuré des appuis à la cour épiscopale d'abord, à Bienne et dans la haute vallée de la Birse ensuite, très peu en Ajoie et en Alsace, pas du tout dans la vallée de Delémont.

« Non sans rougir et fortement poussé par la pauvreté », le seigneur d'Asuel résigne tous ses biens sur l'autel de Sainte-Marie de Bâle et l'évêque les lui remet à des conditions qui ne sont pas mentionnées, sans doute parce qu'elles sont évidentes pour toutes les parties. En échange de cette reprise de fief, Bourcard et son épouse Mathilde recevront annuellement, leur vie durant, 20 livres bâloises et 42 quartaux d'épeautre.

Par cette opération, Notre-Dame de Bâle resserre son emprise sur les Asuel et, au-delà, renforce son influence sur leurs possessions et leurs vassaux. Elle avance ses pions vers l'ouest, en Ajoie bien sûr, mais également en Alsace et jusque dans le Comté de Bourgogne. Cette reprise de fief doit être replacée dans le contexte de l'expansion politico-territoriale de l'Evêché aux dépens des comtes de Ferrette et de Montbéliard. Quant à Bourcard, il meurt quelques années plus tard sans enfants et ses fiefs sont inféodés à son frère Walter I.

Les Asuel et leurs ministériaux

La reprise de fief de 1241 cite les noms d'une vingtaine de vassaux de Bourcard IV. Certains d'entre eux sont des seigneurs bâlois et jurassiens, mais plusieurs sont des membres de la *familia* d'Asuel : sans être apparentés à ce lignage, ces hommes vivent avec Bourcard et les siens et ils les servent de père en fils. Si certains d'entre eux sont des nobles, inféodés ou pas, d'autres sont des officiers et des ministériaux.

La question de ces officiers domestiques des Asuel – on ne connaît que leurs sénéchaux (*dapiferi*, *truchsesse*) – est épineuse. Ces charges honorifiques destinées à rehausser l'éclat des cours royales, princières et féodales apparaissent à Asuel en 1173 ⁶⁰. Ces *dapiferi* vivent aux côtés de leurs maîtres dont ils portent très souvent les prénoms, comme Bourcard en 1212-1218 ⁶¹. Ces hommes sont souvent des ministériaux, c'est-à-dire des serviteurs de haut rang, mais d'origine servile. Leurs offices, leurs revenus, leur style de vie les rapprochent sensiblement de la noblesse ⁶². Ils finissent par s'y agréger, mais en pays germanique, comme à Bâle, ce processus est relativement lent.

En 1241, l'acte épiscopal mentionne ainsi le *dapifer* Rodolphe comme étant vassal de Bourcard IV, tout comme Walter « de Selis », oncle maternel de Rodolphe. Ces hommes sont-ils de condition servile ? Le terme *ministerialis* n'est jamais mentionné, mais l'évêque Lutold cite « Henri de Wilere, sa mère, ses frères, leurs enfants et toutes les autres personnes des deux sexes résidant aux environs du château d'Asuel, de même que les autres, où qu'ils habitent, qui dépendent de ce château et qui en relèvent par droit de propriété (*qui ad ipsum castrum jure pro-*

prietatis pertinebant) ». La liste des vassaux mentionne « les fils de Bourcard de Wilere » : s'agit-il des frères d'Henri ? Le doute subsiste, mais le fait que des ministériaux de condition servile soient membres de la *familia* des Asuel n'est pas contestable, même si certains d'entre eux sont dûment inféodés. Au XIII^e siècle, ces officiers, ministériaux ou pas, sont tellement liés à leurs maîtres qu'il est parfois difficile de les distinguer de la lignée des Asuel proprement dits.

Le *dapifer* Rodolphe, cité en 1241, est adoubé chevalier. Le successeur de Bourcard IV, son frère Walter I, *dominus de Hasenburch*, le présente en 1255 comme étant son vassal (*fidelis noster*)⁶³. Il tient des Asuel un *predium* – le mot « fief » n'est donc pas employé – consistant en terres et en cens fonciers, situé à Boécourt et à Glovelier. Les Asuel ont de longue date des intérêts dans ces villages et ils en ont manifestement inféodé leurs *dapiferi* qui, devenus chevaliers, entrent de plain-pied dans les rangs de la noblesse. En 1255, Rodolphe échange ces biens avec l'abbaye de Bellelay qui lui en remet d'autres situés en Ajoie. Il va de soi que l'accord du seigneur féodal de ce *predium* est nécessaire et Walter scelle l'acte qui autorise cette permutation.⁶⁴

La volonté des seigneurs du XIII^e siècle de rationaliser l'exploitation de leurs possessions transparaît dans l'acte par lequel Walter I d'Asuel échange, lui aussi, divers domaines éparpillés entre Loveresse et Cornol contre une *curtis* de Bellelay sise à « Gervilier », localité disparue édifée près de Pfetterhouse, à la limite entre l'Alsace et l'Ajoie⁶⁵. Walter dote également sa chapelle Saint-Nicolas d'Asuel d'une rente de seize sous assignée sur des terres à Fregiécourt et à Seppois⁶⁶. Le seigneur du sire d'Asuel, l'évêque de Bâle Berthold de Ferrette (1249-1262), consent à cet échange qui est ratifié par Berthold dit Heimo, Henri et Walter II, fils du *dominus de Hasenburc*.

Cet acte de 1256 est le premier connu à ce jour qui représente les armoiries des Asuel, de gueules à la bande d'argent, encore que les couleurs ne se laissent pas deviner sur le sceau de Walter I. Ces armes sont également celles des sires de Montfaucon et de Neufchâtel en Bourgogne qui sont sans doute bien antérieures au milieu du XIII^e siècle. Cette similitude renforce la version clairement évoquée par Conrad III en 1139 qui fait des familles d'Asuel et de Neufchâtel en Bourgogne des branches de celle de Montfaucon⁶⁷.

En 1257, le *dapifer* Rodolphe a un neveu, Girard dit « Chavanei » ou « Chavanoï » qui échange lui aussi, avec les prémontrés de Bellelay, des biens de Boécourt et Glovelier qu'il tient des Asuel contre d'autres possessions situées ailleurs dans la vallée de Delémont⁶⁸. Girard n'est pas le vassal de Walter d'Asuel, mais ce dernier est manifestement le seigneur de ces terres puisqu'il approuve formellement les termes de cet échange. On peut supposer que Girard est un « vrai » ministériel : il n'est pas l'homme (*fidelis*) de Walter, mais il tient de lui des biens

patrimoniaux des Asuel en échange des services qu'il rend à cette famille dans un office quelconque.

Il va de soi que Girard « Chavanoï » ne cultive pas ces terres lui-même. Elles sont exploitées par des tenanciers – une famille de forgerons – qui les tiennent en censives, c'est-à-dire en usufruit héréditaire. Ils peuvent vendre ces biens avec l'accord du seigneur foncier, en l'occurrence Girard. Mais celui-ci, étant donné son statut de dépendant par rapport aux Asuel dont ces biens-fonds relèvent, doit également solliciter l'accord de son *dominus*. C'est bien le sens de l'acte de 1258 scellé par Walter qui approuve la vente d'un domaine de Boécourt par le forgeron de ce village à l'abbaye de Bellelay⁶⁹. La même autorisation du seigneur d'Asuel est nécessaire en cas d'échange entre un tiers et les tenanciers de Girard « Chavanoï », le ministériel de Walter en 1260⁷⁰.

Certains vassaux des Asuel, surtout les anciens ministériaux puisque ce statut s'efface peu à peu pour rapprocher ses représentants des rangs de la noblesse, ne portent que le nom « d'Asuel ». C'est par exemple le cas, en 1260 toujours, d'un certain Bourcard « fils de noble Louis, dit autrefois d'Asuel »⁷¹. Louis est membre de la *familia* d'Asuel au sens féodal du terme, c'est-à-dire qu'il sert cette race, qu'il vit de ses bienfaits, mais qu'il ne lui est pas apparenté par les liens du sang. Louis et son fils Bourcard sont nobles. Descendent-ils d'anciens ministériaux ou de simples seigneurs, libres par définition, simplement inféodés aux Asuel ? Bourcard vend, lui aussi, des biens situés à Glovelier, « qu'il possédait à titre héréditaire », à l'abbaye de Bellelay. Ces terres sont mouvantes d'Asuel – elles relèvent de la seigneurie banale et foncière des Asuel – et à ce titre, Bourcard doit solliciter l'accord de Walter I pour aliéner ces possessions.

Un acte de 1279 prouve que Bourcard « noble d'Asuel, dit de Vilario » – s'agit-il du fils de feu Louis cité ci-dessus ? – est apparenté à Henri, « chevalier d'Asuel, dit de Vilario » mentionné comme étant vassal de Bourcard IV sous le nom de Bourcard « de Wilere » lors de la reprise de fief de 1241⁷². A l'époque, ces « de Wilere » sont des ministériaux de condition servile qui relèvent du château d'Asuel *jure proprietatis*. Une génération plus tard, cette famille est noble : Henri « d'heureuse mémoire » est qualifié de « seigneur Henri, chevalier d'Asuel, dit de Vilario » et Pétronelle est sa « noble épouse » (*nobilis uxor*). Cette famille tient des Asuel un alleu et un moulin à Courtemaîche qu'elle vend au prieuré de Grandgourt, dépendance de l'abbaye de Bellelay⁷³. La même année, Walter II, le fils présumé de Walter I, consent à un autre échange avec un sceau dont l'écu « de gueules à la bande d'argent » est clairement identifiable. Le fils – ou le petit-fils – de Walter I, Heimo, donne son accord à cette vente puisqu'il est toujours, en droit seigneurial, le « propriétaire éminent » de ces biens-fonds. L'acte est passé au château d'Asuel et scellé par Heimo.

Les Asuel dans l'Ajoie « bâloise »

Après la reprise de fief de 1241, Notre-Dame de Bâle poursuit dans l'arc jurassien la politique d'expansion initiée par la donation de l'abbaye de Moutier-Grandval de 999. L'Ajoie est particulièrement visée par les évêques de Bâle, seigneurs des Asuel. Placée dans la mouvance des comtes de Ferrette, cette région est disputée entre cette famille et sa branche aînée de Montbéliard. De 1162 à 1282, le titre comtal montbéliardais est porté par les Montfaucon dont sont issus les Asuel. Malgré son éloignement relatif, c'est l'Eglise de Bâle qui tire profit de cette querelle et qui réussit à imposer sa domination temporelle dans cette région francophone du diocèse de Besançon.

En 1236, à la suite d'un différend familial, le comte de Ferrette cède à son beau-frère le comte de Montbéliard le château de Porrentruy avec ses dépendances, ses vassaux inféodés et l'avouerie de Bure⁷⁴. Les hommes relevant du tribunal de Cornol, un village où les Asuel ont de gros intérêts, sont partagés entre les deux obédiences comtales. En ébranlant la domination des Ferrette, cette transaction prépare le terrain à la percée de Notre-Dame de Bâle. La reprise de fief de 1241 confirme l'option ajoulote de la puissante Eglise rhénane : d'Hérimoncourt à Charmoille, les terres d'Asuel relaient l'influence politique de Notre-Dame de Bâle.

En guerre ouverte avec Thierry de Montbéliard, Ulrich de Ferrette se rapproche en 1270 de l'évêque de Bâle, Henri de Neuchâtel sur le Lac, en lui remettant l'avouerie sur l'Ajoie en échange de son soutien⁷⁵. L'année suivante, en 1271, Ulrich II remet son fief de Ferrette – qui comprend entre autres choses le château de Soyhières – à l'évêque de Bâle qui le lui réinféode. Cette reprise de fief, comparable à celle effectuée par Bourcard IV d'Asuel en 1241, renforce considérablement l'influence bâloise en Haute Alsace, en Ajoie et dans la haute vallée de la Birse⁷⁶. Cette zone est aussi celle où les Asuel sont le mieux implantés de sorte que ces seigneurs subissent l'emprise toujours plus forte de la riche Eglise de Bâle.

En 1280, l'évêque Henri d'Isny (1275-1286) avait remis en fief inaliénable au comte Thierry de Montbéliard l'avouerie d'Ajoie et de Bure – soit des droits afférents à la puissance publique, comme la haute justice notamment – dans la haute vallée de l'Allaine⁷⁷. Dans le même temps, l'évêque achète au comte de Ferrette, pour 180 marcs d'argent, tous les droits et tous les titres que les Ferrette détiennent encore en Ajoie, notamment en tant qu'anciens avoués⁷⁸. En 1282, le nouveau comte de Montbéliard, Renaud de Bourgogne, refuse de se dessaisir de Porrentruy et de l'Ajoie et la guerre éclate entre l'évêque Henri d'Isny et le comte Thiébaud de Ferrette d'une part, Renaud de Bourgogne d'autre part⁷⁹.

Solidement implanté en Haute Alsace et en Helvétie, l'empereur Rodolphe de Habsbourg soutient son vassal Henri d'Isny dans sa lutte contre Renaud de Bourgogne. Porrentruy est assiégé et Renaud, militairement vaincu, doit renoncer à toute prétention sur cette bourgade et sur les avoueries d'Ajoie et de Bure. Toute la châteltenie de Porrentruy tombe sous la domination temporelle de Notre-Dame de Bâle⁸⁰. Renaud de Bourgogne reprend le conflit quelques années plus tard, mais sa défaite définitive laisse toute l'Ajoie, pour près d'un siècle, entre les mains des évêques de Bâle⁸¹.

Vassaux de Notre-Dame – mais peut-être aussi des comtes de Montbéliard pour des possessions « comtoises » – les sires d'Asuel, ne seraient-ce qu'en vertu de la reprise de fief de 1241, se doivent de défendre les couleurs de l'évêque Henri d'Isny. Mal connus à la fin du XIII^e siècle et difficiles à identifier parce qu'ils portent les mêmes noms d'une génération à l'autre, les Asuel participent avec leurs vassaux bâlois, alsaciens et jurassiens – le cas des Ajoulots demeurant réservé – aux hostilités contre le comte de Bourgogne-Montbéliard.

A la veille de l'assaut contre Porrentruy, en mars 1283, l'empereur Rodolphe établit son camp dans la seigneurie d'Asuel. Dans un acte concernant l'abbaye de Lucelle qu'il prend sous sa protection, Rodolphe dit se trouver « dans nos forteresses de Charmoille » (*in castris nostris de Calmillis*)⁸². La paroisse de Charmoille ne compte alors que deux châteaux : ceux d'Asuel et de Pleujouse. L'empereur réside très certainement dans celui d'Asuel, en compagnie d'Henri d'Isny, évêque de Bâle, de Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, d'un burgrave pré-nommé Frédéric, des comtes Thiébaud de Ferrette, Jean de Tierstein et Guillaume de Froburg « ainsi que de beaucoup d'autres nobles »⁸³.

Pour les Asuel, l'Ajoie « bâloise » d'après 1283 n'offre aucune solution aux difficultés dans lesquelles ils se débattent depuis le début du XIII^e siècle. L'ère de la féodalité classique, celle où un seigneur a besoin de nombreux vassaux pour faire respecter ses droits, est révolue et le conflit entre Notre-Dame de Bâle et Renaud de Bourgogne le prouve à l'envi. Ce grand féodal comtois, qui ne peut s'appuyer que sur ses vassaux et ses arrière-vassaux, est promptement vaincu non par l'évêque de Bâle, qui est dans la même situation que lui, mais par l'empereur qui dispose de moyens militaires – et donc politiques et financiers – sans commune mesure avec ceux d'un grand seigneur. Efficaces dans les petites guerres régionales, forteresses et chevaliers sont d'un usage délicat dans les grands conflits.

Dans le dernier tiers du XIII^e siècle, le rôle des Asuel sur la scène régionale est si effacé qu'il est difficile de suivre leurs destinées. Il semble qu'une branche de cette famille, celle de Heimo II, sans doute le petit-fils de Walter I, s'établisse près de Willisau, vers 1285, et fasse souche à Neu-Hasenburg dans un fief mouvant de la Maison d'Autriche⁸⁴. Resté

dans le Jura, son frère Thiébaud se débat dans une situation financière désespérée qui l'accule aux pires excès ⁸⁵.

Un seigneur brigand : Thiébaud d'Asuel

Comme les princes du XIII^e siècle, l'évêque de Bâle utilise tous les rouages du système féodal pour asseoir son autorité. Mais il met également en place des institutions nouvelles, copiées sur celles des monarchies anglaise et française, pour empêcher la patrimonialisation des biens et des droits acquis par l'Eglise de Bâle. Des forteresses princières sont édifiées à Roche d'Or et à Porrentruy, pour se limiter à l'Ajoie. Ces châteaux ne sont pas inféodés : des agents salariés, des « officiers », les occupent et travaillent à exercer et à étendre les prérogatives régaliennes de « Monseigneur de Bâle ». Ces administrations rendent la justice, lèvent les redevances, surveillent les vassaux du prince, protègent les églises. Acculés à la gêne, bien des seigneurs luttent contre le développement d'une autorité princière qui accélère le déclin de leurs pouvoirs et de leurs revenus.

Le frère de Heimo II de Neu-Hasenburg, Thiébaud d'Asuel, est chevalier ⁸⁶. Son épouse Mèze lui a donné plusieurs enfants. Son fils aîné, prénommé lui aussi Thiébaud, n'est que curé de Charmoille ⁸⁷. A la fin du XIII^e siècle, sans doute après le départ de Heimo II pour Neu-Hasenburg, Thiébaud senior est avoué de Saint-Ursanne ⁸⁸. Il est le seigneur de plusieurs vassaux dont l'un, appelé Bourcard, est lui aussi chevalier ⁸⁹. Le sire d'Asuel, avec son sénéchal Jean et son parent Ulrich, écuyer, de même que « Jean de Ferrette chevalier d'Asuel », sans doute un des vassaux de Thiébaud, sont tenus dans une certaine estime par la noblesse régionale puisqu'ils figurent comme arbitres dans une querelle impliquant des manants à l'abbaye de Bellelay ⁹⁰. Thiébaud est en outre vassal de Rodolphe de Bechburg pour un fief situé à Balsthal ⁹¹. Bien connu, assisté de plusieurs « hommes », possessionné loin à la ronde, Thiébaud n'en connaît pas moins des difficultés financières qui suscitent, chez lui comme chez beaucoup d'autres hobereaux, une colère mal contenue contre les agents du pouvoir montant de « Monseigneur de Bâle ».

Avoué de Saint-Ursanne, Thiébaud a abusé de ses prérogatives au détriment de cette église et de ses hommes. Sur plainte du Chapitre ursinien, l'évêque délègue deux chevaliers bâlois qui enquêtent à Boécourt sur les droits de l'avoué dans la Prévôté en 1306 ⁹². A cette époque, l'évêque a déjà acquis certaines prérogatives judiciaires dans cette seigneurie au détriment de l'avoué et des chanoines. Notre-Dame de Bâle peut également lever des impôts « une ou deux fois l'an, légèrement ou lourdement » (*einest oder zwirent im jare, es si lüzel oder vil*). Même si l'avoué a droit au tiers des montants encaissés, il est certain que les droits

du vassal-prévôt et de son avoué en matière fiscale ont reculé depuis la fin du XII^e siècle et ceci au seul profit du seigneur-évêque.

L'avoué peut cependant chasser et pêcher dans toute l'étendue de la Prévôté. De plus, ses compétences militaires sont reconnues et il peut, à ce titre, exiger des hommes de cette seigneurie ecclésiastique sept nuits de garde au château d'Asuel. En cas de nécessité, il peut les mobiliser plus longtemps, mais en assurant leur entretien. Il ne peut cependant pas les mener dans des expéditions « hors du pays » (*und sol si niht von lande führen, weder hin noch her*).

Au début du XIV^e siècle, les avoués ne peuvent plus guère abuser de leur charge et ils doivent même céder du terrain au profit non pas de leurs protégés, les chanoines de Saint-Ursanne, mais bien de l'évêque de Bâle, seigneur féodal du prévôt de cette riche église jurassienne. Les avancées de « Monseigneur » irritent Thiébaud d'Asuel qui se venge jusqu'à user de violence contre les gens du prince.

A Boécourt, en 1306, les méfaits de Thiébaud sont dûment exposés par des ruraux déposant sous serment. Ce seigneur s'est notamment opposé à la levée, à Cornol, par le maire princier, d'une taille sur les gens de ce village situé dans la zone d'influence des Asuel en menaçant cet officier de mort. Cet agent subalterne n'a pas osé effectuer son devoir et c'est l'intendant (*schaffner*) qui est venu, de Porrentruy, percevoir ces sommes. Pour se venger, Thiébaud s'est livré à de nombreuses violences, « incendiant des maisons, enlevant des personnes, emportant des bestiaux ».

Cet épisode illustre bien la vraie nature du problème. Dominant l'essentiel de l'Ajoie depuis 1283, l'évêque de Bâle lève des impôts sur les hommes qui sont souvent des tenanciers de « petits » seigneurs comme le sire d'Asuel. Ceux-ci voient et leurs ressources, et leur autorité, et leur prestige battus en brèche par les agents du prince-évêque, personnages haïs par toute une noblesse régionale. Impuissant à s'opposer à cette évolution, Thiébaud réagit par la violence et les rapines.

Le sire d'Asuel exerce la surveillance du marché (*mergt*) de Cornol. Il a exigé de ces gens deux deniers de péage au lieu d'un denier, malgré leurs protestations. Les enquêteurs notent que, ce faisant, Thiébaud a commis injustice et violence envers... l'Eglise de Bâle (*und dunket uns daz er (Thiébaud) dar an ouch dem Gotzhus (de Bâle) unrecht und gewalt tu*). La conception déjà « moderne » selon laquelle léser les sujets d'un prince, c'est d'abord léser le prince lui-même est ici clairement énoncée.

Thiébaud a encore exigé du bois « des hommes de l'église de Bâle à Cornol » et il leur a fait mener ces billes, en grande quantité et de vive force, à Asuel. Au début du XIV^e siècle, lorsque la courbe démographique de l'Occident atteint des sommets qui ne se retrouveront pas avant trois siècles au moins, le bois est un produit de valeur. Le sire

d'Asuel a attaqué un convoi qui menait des grumes des forêts du prince en direction de Porrentruy. Thiébaud d'Asuel a agi avec une troupe d'hommes armés (*gesinde*) composée sans doute de ministériaux et de vassaux. Ces cavaliers ont égorgé les bœufs qui tiraient ces précieuses marchandises.

Même les hommes sont l'objet de litiges entre le prince et des seigneurs comme Thiébaud. Celui-ci avait pris un serf (*einen knecht*) à l'Eglise de Bâle qui, par la voix de l'intendant (*schaffner*) de Porrentruy, exigea sa restitution. Une séance de justice fut fixée pour débattre de ce problème avec le sire d'Asuel, mais Thiébaud, prévoyant que cette cour donnerait raison à l'évêque, a fait crever les yeux de ce serf de sorte que l'officier de « Monseigneur de Bâle » n'a pu récupérer qu'un aveugle...

Cet épisode prouve que la justice princière, si elle n'est pas toute-puissante, surtout envers des seigneurs comme les Asuel, est néanmoins active et qu'elle impressionne, jusqu'à un certain point, des hobereaux aussi violents que Thiébaud. Pendant des générations, les grands féodaux de la région n'ont certainement pas craint d'être condamnés par des juges bruntrutains, surtout dans l'ordre temporel.

La colère de Thiébaud contre l'injustice des temps l'a également poussé à barrer et à endommager les grand-routes (*lantstraze*). Les deux enquêteurs ne font que décrire les dommages, sans auditionner le seigneur d'Asuel et sans recommander de sanctions contre lui.

Autant que la violence désespérée d'un féodal acculé dans ses derniers retranchements, ce document donne la mesure du ressentiment éprouvé par les Asuel contre le pouvoir renforcé de Notre-Dame de Bâle en Ajoie, c'est-à-dire dans la zone d'influence traditionnelle de cette famille. Thiébaud se révolte contre une situation socio-politique nouvelle qui menace sérieusement les intérêts et le pouvoir déjà bien ébranlé de la noblesse féodale.

*

Le XIII^e siècle est celui de la montée en puissance des Etats princiers comme l'Evêché ou l'Autriche, pour se limiter à l'espace régional. Cette évolution provoque le déclin du vieux monde féodal mis en place au XII^e siècle, celui-là même qui a permis l'ascension spectaculaire des Asuel. La réussite politique insolente de l'Eglise de Bâle et les difficultés matérielles toujours plus pénibles qui accablent les Asuel jurassiens – puisqu'une branche de cette famille fait alors souche en Pays lucernois – humilient cette lignée autrefois influente et expliquent en partie la violente réaction d'un Thiébaud d'Asuel.

Les difficultés de cette famille viennent de ce qu'elle est incapable de trouver sa place dans le nouvel ordre politique qui prévaut depuis la fin du XIII^e siècle. Le salut ne vient qu'au moment où une nouvelle génération, tourne définitivement la page du passé féodal des sires d'Asuel.

AU SERVICE DE LA MAISON D'AUTRICHE (1324-1426)

Au XIV^e siècle, la montée en puissance des Etats nationaux et princiers est sensible et ce phénomène se fait sentir jusque dans la région jurassienne. En 1324, le mariage de l'héritière des comtes de Ferrette avec le duc d'Autriche renforce le poids des Habsbourg, désormais solidement implantés dans la haute vallée du Rhin, sur les marges de l'Evêché, face à la Bourgogne. Cette « Autriche antérieure » emploie, notamment en Alsace, des seigneurs de toute la région. Les Asuel s'adaptent à cette situation nouvelle : s'ils prêtent l'hommage au seigneur-évêque pour leurs fiefs « bâlois », ils servent les ducs qui rétribuent les services rendus à Altkirch ou à Delle ⁹³.

Après un siècle d'ascension continue, souvent opérée aux dépens de la noblesse en difficulté financière, l'Eglise de Bâle connaît à son tour les affres de l'endettement, de la mise en gage de ses possessions, de l'aliénation de ses droits. Ce retournement de situation bénéficie à ses vassaux qui monnaient leurs faveurs au prix fort et qui tirent profit de l'impuissance grandissante de l'Evêché pour renforcer leur position. De désespérée au début du XIV^e siècle, la situation des seigneurs d'Asuel – du reste beaucoup mieux identifiables que par le passé – s'améliore sensiblement malgré le contexte socio-économique désastreux qui prévaut alors dans toute l'Europe.

*

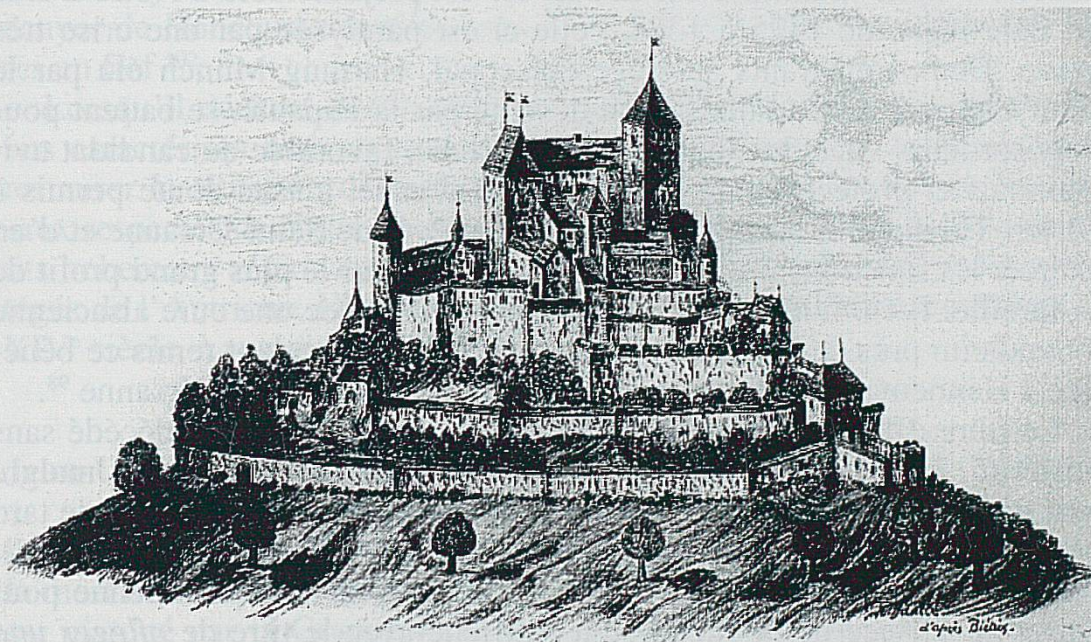
Ulrich-Thiébaud restaure la puissance des Asuel

Les violences de Thiébaud n'ont pas atténué les difficultés financières de sa famille. Grâce à l'énergie d'un de ses fils, Ulrich-Thiébaud, les Asuel rétablissent leur situation. Pour ce faire, ce seigneur recourt à deux procédés : le premier, très ancien, est l'abus poussé à l'extrême de

ses droits d'avoué de Saint-Ursanne ; le second, novateur dans le cas de cette lignée, est l'entrée au service d'un prince, en l'occurrence de la Maison d'Autriche.

En 1324, les deux fils puînés de l'impétueux Thiébaud, Walter III et Ulrich-Thiébaud, portent conjointement le titre de seigneur d'Asuel (*domini de Hasenburg*)⁹⁴. Mais Walter est cité en premier et il porte seul le titre de chevalier. Rompant avec la politique suicidaire de leur père, Walter et Ulrich-Thiébaud se réconcilient solennellement avec Notre-Dame de Bâle. L'évêque Gérard de Vuippens (1309-1325) évoque certes des « dissensions » survenues entre son église et ces deux frères, preuve que les griefs de ces seigneurs envers l'Evêché ont perduré jusque vers 1320. Pour réparer l'offense de leur père, les sires d'Asuel donnent un serf à Notre-Dame de Bâle en dédommagement de celui que Thiébaud n'avait restitué qu'après lui avoir crevé les yeux vers 1306. Gérard de Vuippens, en retour, assure ses vassaux qu'il ne leur enlèvera pas leurs fiefs et les biens qu'ils tiennent de l'Eglise de Bâle.

« Monseigneur » veut que le patrimoine des Asuel reste dans la mouvance de son église. L'acte stipule expressément qu'en cas d'absence d'enfant mâle, les fiefs d'Asuel mouvants de Notre-Dame doivent revenir dans la main du seigneur-évêque. La possibilité de legs à des collatéraux ou même l'inféodation à une fille, fût-elle légitime, est donc exclue. Walter et Ulrich-Thiébaud, encore en position de faiblesse, consentent à cette clause en faisant noter qu'ils espèrent – « ce qu'à Dieu ne plaise » (*quod absit*) – que jamais leur race ne se trouvera dans une telle



Le Château d'Asuel au XIV^e siècle. D'après Biétrix. Lithographie A. Frossard, Porrentruy, 1930. Dessin de R. Adatte, Pleujouse. (Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy).

situation. Dans le même ordre d'idée, les sires d'Asuel promettent de ne pas aliéner, de ne pas inféoder, ni totalement ni en partie, le château, la localité (*suburbium*) et les avoueries d'Asuel.

Le contexte régional explique en partie la rédaction de cet acte. En 1324, le comté de Ferrette, fief de Notre-Dame de Bâle, passe en fait dans le domaine des Habsbourg par le mariage de Jeanne, ultime héritière des comtes, avec le duc Albert d'Autriche. Une vaste et riche contrée située aux portes de Bâle échappe ainsi à l'Evêché, même si les Habsbourg deviennent vassaux du prince-évêque pour ce comté. Gérard de Vuippens entend bien éviter la même mésaventure avec les Asuel. En 1351, Asuel est du reste, avec Ferrette, Ribeaupierre et Zwingen, un des quatre « fiefs jurés » de l'Evêché que tout évêque de Bâle doit conserver ou recouvrer sans concessions possibles ⁹⁵.

Grâce à leur droit d'avouerie sur Saint-Ursanne, les Asuel réussissent à restaurer leur situation aux dépens de cette église. Ulrich-Thiébaud devient ainsi prévôt de Saint-Ursanne (1330-1345) alors même qu'il n'est pas prêtre, ce qui contrevient formellement aux statuts de ce Chapitre. En 1330, le chevalier Walter III et son frère Ulrich-Thiébaud sont toujours coseigneurs d'Asuel. A ce titre, ils autorisent un de leurs serfs, domicilié à Miécourt, à vendre une terre à Ulrich de Muriaux, trésorier capitulaire de Saint-Ursanne ⁹⁶. Ulrich-Thiébaud est alors présenté comme étant prévôt de cette église. L'acte est passé devant Hennemann Charbon, un ministériel des sires d'Asuel devenu chanoine dans le sillage de son seigneur Ulrich-Thiébaud.

Comment Ulrich-Thiébaud peut-il abuser à ce point de ses droits d'avouerie ? Cette mainmise sur la Prévôté est préjudiciable à Notre-Dame de Bâle mais, de 1325 à 1328, celle-ci est paralysée par une crise très grave. Deux impétrants au siège épiscopal, Hartung Münch élu par le Haut Chapitre et Jean de Chalon désigné par la Papauté, se battent pour imposer leurs vues. Le soutien de l'Autriche, favorable au candidat avignonnais et protectrice de la noblesse régionale, a sans doute permis à Ulrich-Thiébaud d'occuper la charge de prévôt de Saint-Ursanne et d'en exercer les fonctions durant plusieurs années pour le plus grand profit de sa famille. Il cumule sa *prepositura* ursinienne avec une cure alsacienne à Sentheim près de Masevaux ⁹⁷. En 1345, il a cependant remis ce bénéfice à Hennemann Charbon, son vassal, chanoine de Saint-Ursanne ⁹⁸.

Le frère d'Ulrich-Thiébaud, Walter III, est apparemment décédé sans postérité. Peut-on imaginer que le prévôt de Saint-Ursanne ait malgré tout reçu les ordres sacrés, mais qu'il soit retourné à l'état laïc sur le tard pour assurer la continuité de la lignée des Asuel ? Toujours est-il qu'Ulrich-Thiébaud renonce vers 1345 à sa charge prévôtale ursinienne pour entrer au service de la duchesse d'Autriche avec le titre de *pfleger und amtmann* « pour le Sundgau » ⁹⁹. Ce faisant, ce hobereau sans scrupules s'engage dans des voies encore jamais explorées par les Asuel.

Sous peine de vivoter de plus en plus misérablement, la petite noblesse est condamnée à mettre ses talents au service des Etats qui émergent à la fin du Moyen Age. Hommes de guerre, diplomates ou administrateurs, ces chevaliers font carrière dans les ébauches d'appareils d'Etat qui se développent au fur et à mesure que les impôts se généralisent. En un mot comme en dix, cette noblesse essaie de compenser la baisse de ses revenus seigneuriaux en s'appropriant une partie des prélèvements fiscaux que les Etats naissants opèrent sur la paysannerie et sur les villes des XIV-XV^e siècles.

Alors que son père Thiébaud avait combattu les officiers du prince, Ulrich-Thiébaud devient lui-même *pfleger und amtmann* (intendant et chargé d'affaires) des Habsbourg. La Maison d'Autriche, voisine de l'Evêché et influente en Ajoie, dispose de moyens financiers plus considérables que Notre-Dame de Bâle. Les bonnes relations des Asuel avec les successeurs attitrés des comtes de Ferrette permettent à Ulrich-Thiébaud d'exercer cette charge qui lui assure durant toute la durée de son mandat, un surcroît de considération et de revenus.

Vers 1347, Ulrich-Thiébaud épouse Bénédicte d'Aarburg, issue d'une famille argovienne intimement liée aux Habsbourg. Sans renier ses liens envers Notre-Dame de Bâle, le sire d'Asuel confirme ainsi l'option autrichienne déjà esquissée par sa famille au XIII^e siècle. Il conserve des liens très étroits avec l'Ajoie puisqu'il assigne un douaire de 80 quartiers de blé à sa jeune épouse sur le patrimoine des Asuel à Gervillers, près de Pfetterhouse¹⁰⁰. Dans ce même secteur, à Bonfol, il ratifie la vente par son vassal, l'écuyer Perrin de Courtemaîche, d'un fief de dîme à un écuyer de Vendlincourt¹⁰¹. En 1345, les Asuel reçoivent d'un écuyer de Boncourt des alleux sis à Cœuve et ils leur remettent ces terres en fief¹⁰².

Lorsqu'il décède, avant 1360, Ulrich-Thiébaud a réussi, à force d'abus caractérisés mais également en prenant des options courageuses, à restaurer la situation désespérée que son père lui avait léguée¹⁰³. Vassaux respectés de Notre-Dame de Bâle, seigneurs d'une poussière de petits hobereaux régionaux, alliés à une puissante famille argovienne, protégés de l'Autriche, Ulrich-Thiébaud et les siens ont réussi, au milieu du XIV^e siècle, à rompre avec un siècle de déclin.

Jean-Ulrich : les derniers feux de la chevalerie

Le fils d'Ulrich-Thiébaud n'apparaît dans les actes qu'en 1360, après la mort de son père. Comme ailleurs en Europe, le milieu du XIV^e siècle est marqué par la Grande Peste qui, dès 1349, décime la population de Bâle et des campagnes de l'Evêché dans des proportions d'autant plus considérables que le fléau devient dès lors endémique. En 1356, un

tremblement de terre détruit une partie de la métropole rhénane et ruine plusieurs châteaux. Il ne semble pas que celui d'Asuel ait irrémédiablement souffert. Sur cette sombre toile de fond, les antagonismes socio-politiques latents au début du siècle s'exacerbent en conflits violents.

L'aisance, la richesse même du chevalier Jean-Ulrich d'Asuel contraste avec le dénuement de son grand-père Thiébaud. Marié à Véréne de Tierstein, issue d'une puissante famille comtale de l'Evêché, le seigneur d'Asuel n'a qu'un fils, Jean-Bernard ¹⁰⁴. En 1360, le jeune Jean-Ulrich et sa sœur Ursule tiennent de Notre-Dame de Bâle des fiefs à Porrentruy et dans le Buchsgau, entre le Jura et la rive gauche de l'Aar ¹⁰⁵. En principe, Jean-Ulrich est tenu de servir le prince pour ce fief castral (*burglehen*) au château de Porrentruy, mais, à cette époque, ces clauses deviennent relativement formelles. Contrairement à son père Ulrich-Thiébaud, le jeune sire d'Asuel n'est pas entré au service de l'Autriche ni bien sûr de l'Evêché. Sa fortune – dont on discerne mal l'origine exacte – lui permet de vivre en chevalier dévoué à ses seigneurs certes, mais dégagé de toute obligation contractuelle rémunérée.

Comme ses ancêtres, Jean-Ulrich a des vassaux qu'il investit de terres, de revenus, de droits, de dîmes mouvantes de la seigneurie d'Asuel. En Alsace, l'écuyer Hennemann de Zaessingue est ainsi l'homme de Jean-Ulrich pour des biens dont la nature n'est pas précisée, mais sans doute situés dans cette localité sundgauvienne ¹⁰⁶. Le patronage de l'église d'Altenach avec ses dépendances est inféodé à Heinzmann d'Altenach, sans doute un nobliau établi dans cette paroisse ¹⁰⁷. A Oberdorf, une petite seigneurie comprenant des terres, des redevances, des droits de justice est mouvante d'Asuel et un vassal de Jean-Ulrich sollicite, en 1362, son autorisation pour vendre sa part de ce fief, estimée à 270 florins, à des membres de sa famille ¹⁰⁸. A Wittelsheim, Jean-Ulrich est le seigneur du tiers de cette localité, mais ce fief est tenu par les fils du chevalier Hartmann de Masevaux ¹⁰⁹.

L'implantation des Asuel en Haute Alsace n'est pas une nouveauté, mais ces actes donnent à penser qu'à la suite de l'entrée d'Ulrich-Thiébaud au service de l'Autriche dans le Sundgau, vers 1345, ces possessions alsaciennes sont devenues beaucoup plus considérables. Le duc Rodolphe IV (1358-1365) investit en 1361 Jean-Ulrich de divers revenus en nature et en argent localisés à Werentzhause, Oltingue, Zillisheim et Röllingen ¹¹⁰. C'est dire aussi que les liens vassaliques et politiques entre les Asuel et les Habsbourg, princes territoriaux de toute cette région, sont devenus plus étroits que par le passé.

Dans l'Evêché « jurassien », Jean-Ulrich peut s'appuyer, plus encore qu'en Alsace, sur des ministériaux et sur des vassaux. Ces hobereaux ne sont plus adoubés chevaliers – ils n'en ont plus les moyens – et ils ne portent que le titre d'écuyer (*edelknecht, scutifer*). En 1377, Jean-Ulrich mentionne comme témoin d'une donation *Herr Claus mein caplan, ein*

priester et deux *edelnecchte*, *Andelin von Hasemburg der Flache* (le Mince) et *Johan Rueschlin von Hasenburg* ¹¹¹. La chapelle Saint-Nicolas, au château d'Asuel, est donc toujours desservie par un prêtre attitré, signe d'aisance pour le seigneur. Comme par le passé, des ministériaux aujourd'hui dégagés de toute macule servile partagent l'existence familiale des Asuel.

Une famille de ces ministériaux, les Charbon, exerce la charge honorifique de sénéchal au service des Asuel. En 1359, Gérard Charbon, chanoine de Saint-Ursanne, est *dapifer* d'Asuel. Jean-Ulrich l'investit, lui et son frère Bourcard, des fiefs de leur famille ¹¹². Un autre Charbon, Hennemann, lui aussi « sénéchal d'Asuel », est membre de ce Chapitre. En 1361, Hennemann est désigné comme prévôt de Saint-Ursanne (1361-1381). Il est évident que cette nomination est voulue par Jean-Ulrich d'Asuel, le puissant avoué de cette église ¹¹³. L'un des plus fidèles vassaux de Jean-Ulrich est un écuyer, Jean de Boncourt, qui tient des Asuel des fiefs en Ajoie et dans la Prévôté de Saint-Ursanne. Ce vassal semble vivre dans l'enceinte castrale d'Asuel ¹¹⁴.

Le château de Pleujouse et le domaine de Miécourt sont tombés, dans des circonstances peut-être liées à l'engagement massif des biens de Notre-Dame de Bâle à l'époque de l'évêque Jean Senn de Münsingen (1335-1365) entre les mains de Jean-Ulrich ¹¹⁵. Le sire d'Asuel tient en fief de Notre-Dame de Bâle les tailles de la vallée de Delémont, acquises dans des circonstances indéterminées ¹¹⁶. Jean-Ulrich n'hésite pas à vendre certains fiefs éloignés, comme ceux qu'il tient dans le Buchsgau qu'il cède en 1373 moyennant 500 florins de Florence ¹¹⁷.

A la tête d'un vaste patrimoine, Jean-Ulrich renoue avec la tradition de générosité de ses aïeux envers l'abbaye de Lucelle. En 1337, il donne aux cisterciens le patronage de l'église de Charmoille avec toutes ses dépendances ainsi qu'un domaine allodial situé à Gervillers, près de Pfetterhouse. Ces possessions sont tirées du noyau dur des possessions des sires d'Asuel ¹¹⁸.

Vassal de Notre-Dame de Bâle, le chevalier Jean-Ulrich soutient fermement cette église en butte, depuis le milieu du XIV^e siècle, à des difficultés politiques et financières considérables. Un siècle après la noblesse rurale, l'Eglise de Bâle se débat dans des problèmes financiers qui mettent en péril la survie de l'Evêché. L'émancipation de la bourgeoisie de Bâle et celle de la ville de Bienne, liée par des traités d'alliance avec Berne, minent l'autorité temporelle des princes-évêques et les privent progressivement des revenus indispensables au renforcement de l'Etat princier.

Latente depuis plusieurs années, la crise éclate sous le règne de l'évêque Jean de Vienne (1365-1382) et de ses successeurs. Ce prélat bourguignon soutient lucidement de violents conflits avec la bourgeoisie de Bâle en 1366 et avec celle de Bienne, militairement soutenue par Berne,

en 1367. L'Evêché, déjà affaibli par le passage des bandes d'Enguerrand de Coucy en 1375, perd le comté de Nidau la même année. Minée de l'intérieur par les Bâlois dans la métropole et par les Biennois sur ses marges méridionales, la principauté est progressivement démembrée par les engagements opérés sous la pression des nécessités financières.

Jean-Ulrich ne ménage pas son soutien à Jean de Vienne, à tel point que les Bâlois, pour se venger, brûlent le village d'Asuel en 1374¹¹⁹. En 1376, un tournoi organisé pendant le Carnaval tourne à l'affrontement entre bourgeois partisans de l'autonomie municipale et chevaliers favorables au pouvoir du prince-évêque et liés à la Maison d'Autriche. Le seigneur d'Asuel et plusieurs de ses vassaux soutiennent la cause de la noblesse lors de ce conflit connu sous le nom de *Boese Fasnacht*. Léopold d'Habsbourg fait mettre la ville au ban de l'Empire. Les milices bourgeoises livrent bataille contre les châteaux et les biens des seigneurs partisans de l'Autriche, notamment « la forteresse et la ville d'Asuel » (*an miner vesti und stat Hasenburg*) défendues par Rudlin d'Asuel, un ministériel de Jean-Ulrich¹²⁰. Plusieurs hobereaux jurassiens, notamment Jean de Boncourt, participent aux combats qui opposent nobles et bourgeois dans un climat de haine sociale et d'hostilité politique irréconciliables. En 1377, moyennant un dédommagement de 500 florins de Florence, le sire d'Asuel se réconcilie avec les miliciens bâlois provisoirement vaincus¹²¹.

Quelques années plus tard, Jean-Ulrich est victime des bourgeois des villes impériales d'Alsace qui, pour des motifs impossibles à déterminer, ravagent ses possessions « dans les environs de Porrentruy » (*umb Bur-nendrut*). Le grand-bailli d'Alsace condamne ces villes à verser 300 florins de dédommagement au seigneur ajoulot qui donne quittance de cette somme en 1381 et promet de vivre en bonne paix avec ces bourgeoisies hostiles à la noblesse « autrichienne »¹²². Le sire d'Asuel est également entré en conflit avec un noble ferrettois, Lutzmann de Raedersdorf, qu'il a pris et rançonné vers 1368¹²³. Ces épisodes illustrent l'insécurité endémique qui caractérise toute la région à la fin du Moyen Age.

La solidarité de Jean-Ulrich avec le prince-évêque explique en partie la cession, dans des circonstances mal établies, de l'avouerie de Saint-Ursanne à Notre-Dame de Bâle vers 1369¹²⁴. Ce geste renforce considérablement le pouvoir temporel de « Monseigneur de Bâle » dans cette seigneurie ecclésiastique jurassienne. En retour, l'évêque Jean de Vienne, revenant sur les dispositions de ses prédécesseurs, accorde en 1380 à Jean-Ulrich et à ses successeurs le droit de conserver les fiefs d'Asuel même en l'absence d'héritiers mâles : les filles peuvent dès lors être investies des fiefs de cette lignée au lieu de voir ceux-ci revenir sur l'autel de Saint-Marie de Bâle¹²⁵.

Le vigoureux soutien de la noblesse bâloise, alsacienne et jurassienne à la cause princière ne peut empêcher le délitement de l'Evêché. Pour

s'assurer des liquidités, Jean de Vienne et ses successeurs engagent des seigneuries entières comme par exemple la châteltenie de Saint-Ursanne en 1376 ou l'Ajoie en 1384 ¹²⁶. Jean-Ulrich, fort de ses richesses, n'hésite pas à prêter de l'argent à l'Eglise de Bâle et à cautionner les emprunts des évêques.

En 1384, Imier de Ramstein (1382-1391) reconnaît devoir 1000 florins au sire d'Asuel. Hors d'état de rembourser cette somme, le prélat engage à son vassal des revenus princiers à Porrentruy et en Ajoie. Dans les années 1384-1386, Jean-Ulrich figure comme caution de l'évêque Imier de Ramstein aux côtés du comte de Tierstein et de plusieurs autres chevaliers et patriciens bâlois pour des montants de quelques centaines de florins dus à des débiteurs divers ¹²⁷. La notoriété et la quantité des cautions n'ont d'égales que la modestie des sommes dues par l'Eglise de Bâle et ces actes prouvent que le crédit du prince à la fin du XIV^e siècle est au plus bas.

Les engagements successifs des droits et des possessions de Notre-Dame de Bâle en Ajoie et dans la châteltenie de Saint-Ursanne ainsi que dans la vallée de Delémont font passer toute cette région sous la domination effective du comte de Montbéliard – notamment à Porrentruy – et plus encore des sires de Neufchâtel en Bourgogne, les lointains cousins des Asuel ¹²⁸. Le château et le village d'Asuel passent ainsi, avec bien d'autres fiefs ajoulots mouvants de l'église de Bâle, dans la sphère d'influence de Thiébaud de Neufchâtel. En 1386, Jean-Ulrich est dans l'obligation de céder à ce puissant seigneur comtois le droit d'entrée et de retraite dans la forteresse d'Asuel en cas de conflit, sauf si ces hostilités opposent les Neufchâtel à l'Eglise de Bâle ou aux Habsbourg dont les Asuel sont les vassaux ¹²⁹.

En 1386, l'ancienne opposition entre les ducs d'Autriche et les Confédérés à propos de la domination des villes et des pays d'entre le Rhin et les Alpes débouche sur un conflit ouvert. Vassal de Léopold pour ses fiefs alsaciens, Jean-Ulrich part en guerre aux côtés du jeune duc et il tombe avec de dizaines d'autres seigneurs de l'Evêché sur le champ de bataille de Sempach, le 9 juillet 1386 ¹³⁰. Son fanion aux armes des Asuel est saisi par les Confédérés vainqueurs ¹³¹.

L'existence brillante du chevalier Jean-Ulrich d'Asuel prouve que cette famille a réussi à sortir de l'impécuniosité qu'elle a connue durant tout le XIII^e siècle. Le contraste entre la richesse des Asuel et le dénuement de l'Evêché au XIV^e siècle est d'autant plus saisissant qu'il marque un retournement complet de la situation qui prévalait auparavant. Cette nouvelle donne conforte le seigneur d'Asuel dans ses fidélités naturelles. En bon chevalier, Jean-Ulrich défend l'église de Bâle contre la ville, la noblesse contre la bourgeoisie, l'Autriche contre les Confédérés. Pour les Asuel comme pour tous les seigneurs de l'Evêché et d'Alsace, la bataille de Sempach est une terrible défaite.

Jean-Bernard : un seigneur aux allégeances partagées

A la fin du XIV^e siècle, l'effondrement de Notre-Dame de Bâle s'accélère et l'Evêché, ruiné, finit par se donner aux sires de Neufchâtel, richement possessionnés en Franche-Comté et en Lorraine. Humbert de Neufchâtel devient évêque de Bâle (1395-1417) et relaie ainsi l'influence de sa famille dans la principauté. A la même époque, le mariage de Catherine de Bourgogne avec Léopold IV d'Autriche, maître de la Haute Alsace, étend l'influence bourguignonne jusque dans la plaine du Rhin (1411-1426). Pour les Asuel, enracinés dans une Ajoie vendue depuis 1386 aux comtes de Montbéliard et possessionnés dans la proche Alsace, mais toujours vassaux de l'Eglise de Bâle, cette situation est difficile à assumer.

Jean-Bernard est d'abord un seigneur imbriqué dans les entrelacs de la féodalité abâtardie de son temps. En 1400, son ministériel Nicolas-Ulrich, de Courtavon, est « chastellain dudit Essuel »¹³². Au nom de Jean-Bernard, il assure Thiébaud de Neufchâtel, seigneur engagiste de la châtellenie de Saint-Ursanne et de plusieurs autres fiefs bâlois de l'Evêché francophone, qu'il le recevra, lui et ses gens, au château d'Asuel « toutes et quantes fois qu'il li plaira »¹³³. Cet acte qui met la forteresse ajoulote à la disposition du seigneur bourguignon en cas de conflit renvoie aux possessions et aux droits considérables acquis par les Neufchâtel dans l'espace régional à la fin du XIV^e siècle.

L'abaissement de l'Eglise de Bâle est tel que Jean-Bernard, dans l'hypothèse où il mourrait sans héritiers, même de sexe féminin, décide de remettre tous ses fiefs aux comtes de Tierstein, ses oncles maternels¹³⁴. Cette disposition lèse Notre-Dame de Bâle, seigneur des Asuel, et qui devrait normalement saisir tous les fiefs de ce lignage en cas d'extinction de cette famille. Contre l'intérêt de l'Evêché, l'évêque Humbert approuve ces clauses¹³⁵.

Le sire d'Asuel est toujours appuyé par ses ministériaux, notamment les *dapiferi* (*truchsess*) Charbon établis à Courtavon, non loin d'Asuel mais en terre autrichienne. En 1401, Nicolas-Ulrich *truchsess von Hasenburg*, reprend du comte de Montbéliard, seigneur de Porrentruy, les fiefs mouvants de Notre-Dame de Bâle mais vendus à réméré à ces princes en 1386¹³⁶. En 1404 seulement, Jean-Bernard investit Nicolas-Ulrich de tous les fiefs que son sénéchal tient des Asuel en précisant qu'à la mort de ce vassal, même ses filles, en l'absence d'héritiers mâles, pourront reprendre ces biens des seigneurs d'Asuel. Le déclin des fondements militaires de la vassalité apparaît clairement, ici comme ailleurs en Europe¹³⁷. Certains de ces fiefs consistent en dîmes afférentes aux églises de Movelier et de Roggenburg, dans la montagne jurassienne¹³⁸.

En 1410, Guillaume de Montcley, un seigneur comtois, est excommunié pour avoir assassiné Gauthier d'Asuel (*de Esuello*), chanoine de Saint-Paul de Besançon et prieur de Bellefontaine, une dépendance de ce chapitre d'augustins¹³⁹. Gauthier est probablement issu d'une famille vassale des Asuel, comme beaucoup de nobles dits « d'Asuel », mais il n'appartient pas à ce lignage jurassien¹⁴⁰. Cet ecclésiastique est peut-être un « Boncourt dit d'Asuel ».

En 1395, les tuteurs du jeune Jean-Bernard consentent à la vente du fief d'Oberdorf : le vassal change, mais ce bien reste mouvant d'Asuel¹⁴¹. Devenu majeur, Jean-Bernard investit en 1400 son vassal Jean de Boncourt « dit d'Essuel », écuyer, des fiefs qu'il tient de sa famille notamment une dîme à Ravine, dans la Prévôté de Saint-Ursanne, des terres à Cœuve, « un chessaul seant au bourg du chestel d'Essuel, derrier la chapelle Saint Nycholaus » et des biens-fonds sis à Koestlach et à Moernach dans la proche Alsace¹⁴².

Il est impossible, pour Jean-Bernard comme pour ses prédécesseurs, de suivre exactement l'évolution de ses vassaux – ou de ses seigneurs féodaux – à une époque où les fiefs sont vendus ou échangés presque comme des possessions ordinaires. En 1413, Jean-Bernard d'Asuel est seigneur d'Arnold de Rotberg qui lui doit l'hommage pour ce château, ses dépendances et dix livres bâloises à prélever sur les tailles de Glovelier¹⁴³. La question de savoir comment la forteresse de Rotberg est tombée – très provisoirement semble-t-il – dans la mouvance d'Asuel reste posée.

La situation financière de ce chevalier, à l'image de celle de beaucoup de nobles de l'époque, est difficile et il est contraint d'hypothéquer certains de ses biens. En 1421, il a ainsi vendu à réméré – avec possibilité de rachat – à un riche bourgeois de Bâle son fief de Vendlincourt. Celui-ci est mouvant de l'Eglise de Bâle et l'évêque demande à Jean-Bernard d'Asuel de racheter ce fief ajoulot dans un délai de quatre ans à dater de 1421¹⁴⁴.

En novembre 1424, en pleine guerre contre Thiébaud de Neufchâtel, le sire d'Asuel fait hommage à Notre-Dame de Bâle pour les fiefs qu'il tient d'elle¹⁴⁵. A part le château et le village d'Asuel, la maison-forte et le village de Miécourt, les possessions des Asuel sont localisées à Charmoille, à La Combe et Montgremay, sur les hauteurs de la Prévôté de Saint-Ursanne, à Pleujouse, à Saint-Ursanne, à Glovelier et à Courtedoux. Pour solides qu'elles soient, ces possessions sont moindres que celles mentionnées dans la reprise de fief de 1241. Ceci étant dit, Jean-Bernard est certainement, pour ses fiefs ajoulots, le vassal du comte de Montbéliard et, pour ceux d'Alsace, celui de la Maison d'Autriche. L'acte de 1424 est du reste scellé à Delle, ville autrichienne où le seigneur d'Asuel est officier au service des Habsbourg.

Sans être aussi désastreuse que celle de ses aïeux, la situation financière de Jean-Bernard d'Asuel est nettement moins brillante que celle de

son père Jean-Ulrich. Elle semble s'aggraver avec les années. En 1407, le sire d'Asuel donne à l'abbaye de Lucelle le patronage et les dîmes de Charmoille ¹⁴⁶. Ces droits avaient déjà été cédés par son père en 1377, mais on peut supposer que cette donation n'avait pas été suivie d'effets ¹⁴⁷. En 1412, le transfert n'est toujours pas réalisé. Par arbitrage, Lucelle consent à laisser *causa beneficii in recompensam* le patronage et les dîmes de Charmoille à Jean-Bernard et à ses héritiers mâles, mais celui-ci doit expressément confirmer la cession de principe opérée en 1407 ¹⁴⁸. Ces tergiversations prouvent que les revenus du jeune chevalier ne lui permettent guère de faire preuve de largesse.

En 1413, Jean-Bernard épouse Jeanne de Rougemont, issue de la bonne noblesse du Comté de Bourgogne. Le montant de sa dot n'est pas connu, mais son jeune époux ne peut lui remettre les 600 florins du Rhin de douaire qu'il lui doit ¹⁴⁹. Avec le consentement de l'Eglise de Bâle, il assigne cette somme sur son fief de Vendlincourt. En cas de décès de Jean-Bernard, l'évêque devrait ou laisser ces biens à Jeanne ou verser 600 florins pour les dégager ¹⁵⁰. Ces dispositions prouvent que le marié est relativement désargenté.

L'impécuniosité du sire d'Asuel le pousse du reste à emprunter 100 florins à un bourgeois de Porrentruy en 1416. En 1425, il emprunte encore 125 florins à son vassal Henri de Boncourt dit d'Asuel. Ces deux emprunts sont gagés sur les colonges des Asuel à Cornol et sur des revenus à Porrentruy ¹⁵¹. Le manque de liquidités de la noblesse est patent et ces chevaliers qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la terre ne peuvent plus, depuis longtemps, boucler leur budget sans disposer d'autres ressources que celles provenant de leurs seigneuries rurales.

Comme son grand-père Ulrich-Thiébaud, Jean-Bernard d'Asuel entre au service de la Maison d'Autriche. Il est bailli de Delle, chef-lieu d'une seigneurie alsacienne francophone qui borde l'Ajoie sur tout son flanc septentrional de 1424 à 1426, mais il est possible qu'il ait exercé cette fonction avant ces dates limites ¹⁵². Le sire d'Asuel est un familier de Catherine de Bourgogne, comtesse de Ferrette, veuve de Léopold IV de Habsbourg. Cette duchesse d'Autriche lui confère le titre honorifique de *hofmeister* (maître d'hôtel). Elle lui achète – à crédit – un cheval estimé à 40 florins et lui doit des arrérages en 1423-1426 ¹⁵³. Les finances de Catherine, et plus encore celles de la Maison d'Autriche, sont très obérées et le service de la duchesse n'est sans doute pas très lucratif, mais les possibilités d'emploi pour un chevalier comme le sire d'Asuel dans la région sont très limitées.

La situation politique de l'Evêché, de la Haute Alsace et de l'Autriche antérieure depuis la fin du XIV^e siècle est instable et Jean-Bernard est contraint à de délicats exercices d'équilibre. Pour se prémunir contre l'agressivité des Bâlois, prompts à en découdre contre les seigneurs du voisinage, y compris les plus puissants, le sire d'Asuel se fait recevoir

comme bourgeois de Bâle pour une durée de cinq ans ¹⁵⁴. Vassal de Notre-Dame, bourgeois de cette ville, lié aux Neufchâtel, officier de Catherine de Bourgogne dans une châtellenie autrichienne, Jean-Bernard est placé, entre Delle et Asuel, en pleine zone de turbulences. Là s'affrontent, par obligés interposés, la Bourgogne et l'Autriche, l'Empire et la France, les Suisses et la noblesse régionale dans des chassés-croisés qui impliquent tous les acteurs politiques de la haute vallée du Rhin, qu'il s'agisse des villes ou des seigneurs.

Le nouveau prince-évêque de Bâle, Jean de Fleckenstein (1423-1436) entreprend en 1424 de dégager la châtellenie de Saint-Ursanne de la domination des sires de Neufchâtel. Devant leur refus de rendre ces gageries, et avec l'aide des bourgeois de Bâle et des villes d'Alsace hostiles aux Bourguignons, « Monseigneur de Bâle » passe à l'offensive. En octobre 1424, les alliés enlèvent par surprise les forteresses de Roche d'Or, de Saint-Ursanne, de Chauvilliers et de Pleujouse ¹⁵⁵. Catherine, sans trop de conviction, est membre de la Ligue des cités alsaciennes depuis le 6 avril 1424 et Jean-Bernard d'Asuel, pour la ville de Delle, souscrit à cette alliance ¹⁵⁶. Le château d'Asuel, comme son seigneur, tient le parti de l'Eglise de Bâle et il est donc épargné par les attaques des Bâlois et des Alsaciens.

Mais la guerre se poursuit, cruelle pour les populations rurales en ce sens qu'il s'agit d'anéantir le potentiel économique de l'ennemi en brûlant les villages et en dévastant les récoltes ¹⁵⁷. Toute la région est touchée et ce conflit affaiblit Catherine de Bourgogne, « duchesse d'Autriche et comtesse de Pharette », qui doit emprunter 700 florins à un riche seigneur alsacien. Parmi les nobles qui cautionnent cet emprunt figure en tête de liste « Jehan Bernarch seigneur de Hasenburg et avoe de Tattenriet (Delle) ». ¹⁵⁸ L'acte est passé le 25 mars 1425, en pleine guerre contre les Neufchâtel, lointains cousins des Asuel.

Ce conflit menace de ruiner toute la noblesse régionale et, après la prise d'Héricourt par les Bâlois à l'automne 1425, des négociations s'ouvrent. Une trêve est décidée en mars 1426, sous les auspices de Frédéric d'Autriche, et Jean-Bernard d'Asuel est nommément désigné comme étant l'un des principaux capitaines de l'évêque Jean de Fleckenstein ¹⁵⁹. La paix scellée en 1426 marque l'éviction des Neufchâtel de l'Evêché et un certain redressement de Notre-Dame de Bâle.

Jean-Bernard meurt avant 1429 ¹⁶⁰. Comme beaucoup de seigneurs jurassiens et alsaciens de cette époque, le sire d'Asuel est à cheval sur deux mondes qui s'affrontent pour contrôler la Porte de Bourgogne et la Haute Alsace. Apparenté par sa femme à la meilleure noblesse du Comté de Bourgogne, il combat contre les Neufchâtel, ses lointains parents, en 1424-1425. Officier au service de l'Autriche, il sert en fait sous les ordres de Catherine de Bourgogne en délicatesse avec sa belle-famille. Ces contorsions périlleuses, avec en prime les dégâts inhérents aux con-

flits endémiques qui ravagent la région, menacent la position du seigneur d'Asuel qui réussit néanmoins – avec beaucoup de chance – à tirer son épingle du jeu en sauvant son château et tous ses fiefs.

*

Au cours de ces siècles de fer que sont ceux du Moyen Âge finissant, jamais les Asuel n'entrent au service de Notre-Dame de Bâle. Ils exercent certes, à titre héréditaire, la charge de sénéchaux (*truchsess*) du seigneur-évêque, mais cet office honorifique, s'il fait de ces chevaliers ajoulots des familiers de la cour épiscopale, n'est en rien comparable à un mandat d'officier. Fidèles vassaux de « Monseigneur de Bâle », les Asuel ne servent en fait que la Maison d'Autriche, dont ils sont aussi, pour leurs fiefs alsaciens, les « hommes » dans l'ordre féodal.

Ces chevaliers, qui réussissent à conserver ce titre à un époque où la plupart des nobles de l'arc jurassien ne sont plus guère qu'écuyers, ne se résolvent pourtant à entrer au service d'un prince que contraints par les nécessités financières, comme Ulrich-Thiébaud en 1345 ou Jean-Bernard vers 1424. Suffisamment aisé pour ne pas monnayer ses capacités d'administrateur rétribué à l'année, un Jean-Ulrich n'exerce aucune charge au profit des Habsbourg. En 1386, il tombe à Sempach en tant que vassal du duc Léopold et non pas en tant qu'homme de guerre à la solde des Habsbourg. Encore faut-il pouvoir trouver à louer ses services, ce qui n'est pas évident, même dans les vastes possessions autrichiennes de Haute Alsace.

Après la noblesse régionale au XIII^e siècle et Notre-Dame de Bâle au XIV^e siècle, la Maison d'Autriche éprouve à son tour des difficultés financières qui minent son hégémonie politique. Le nouveau pouvoir de l'argent, l'essor des bourgeoisies, la montée en puissance des villes rhénanes – on pense bien sûr à celle de Bâle – l'expansion belliqueuse des Confédérés sont autant de facteurs qui soudent les Asuel aux ducs d'Autriche et renforcent leur attachement à Notre-Dame de Bâle. Ceci étant dit, ces chevaliers sont contraints, pour survivre, de faire preuve d'esprit d'à propos. S'ils restent indéfectiblement fidèles à l'Eglise de Bâle, les Asuel n'hésitent pas à abuser de leurs pouvoirs au détriment de celle de Saint-Ursanne qu'ils sont sensés protéger. S'ils entrent au service des ducs d'Autriche, ils sont également obligés de composer avec les Bâlois après avoir croisé le fer avec eux. Enfin, pour s'assurer de nouveaux appuis, les Asuel concluent, entre l'Argovie et la Bourgogne, des mariages qui leur ouvrent de nouvelles perspectives.

LES DERNIERS ASUEL ENTRE LA BOURGOGNE ET L'ÉVÊCHÉ (1429-1479)

Marié à Jeanne de Rougemont, issue d'une puissante famille du Comté de Bourgogne, Jean-Bernard a rapproché les Asuel du monde franco-bourguignon dont ils sont issus. Au début du XV^e siècle, le spectre tant redouté d'une extinction de cette lignée peut sembler écarté puisque le bailli de Delle meurt en laissant quatre fils derrière lui, soit Antoine, Thiébaud, Jean-Lutold et Jean-Ulrich. Les difficultés matérielles, par contre, contraignent ses enfants à renouer avec les expédients de leur aïeul Ulrich-Thiébaud pour tenir leur rang dans la noblesse régionale.

Les derniers Asuel font preuve de ce pragmatisme qui caractérise leur famille en liant leur destin, à un moment crucial de l'histoire jurassienne, avec celui du duc Charles de Bourgogne. Héros de toute une noblesse hostile à la bourgeoisie de Bâle, aux villes alsaciennes et à leurs alliés confédérés, le duc entraîne dans son sillage bien des seigneurs comtois et alsaciens au nombre desquels figurent les derniers Asuel.

Cet ancrage bourguignon, confirmé par les mariages de Thiébaud et Jean-Lutold, ne rompt pas leurs relations avec l'Evêché. Seigneurs d'Asuel, leur vassalité envers Notre-Dame de Bâle est renforcée par le retour de l'Ajoie au sein de la principauté en 1461. Jusqu'à la mort du « dernier de cette race », Jean-Lutold, les Asuel ont un pied en Bourgogne et un autre dans l'Evêché.

La période « bâloise » des derniers Asuel

Jean-Bernard décède avant 1429. Ses fils, dont certains sont encore mineurs, c'est-à-dire âgés de moins de quatorze ans, investissent leurs vassaux des fiefs mouvants d'Asuel. A l'inverse, ces seigneurs ajoulots reprennent certainement de Notre-Dame de Bâle, mais également de la Maison d'Autriche et de seigneurs bourguignons, les possessions de leur famille en Alsace et dans le Comté de Bourgogne.

En 1429, le tuteur des jeunes Asuel est le comte Jean de Tierstein, de la famille de leur grand-mère maternelle. Le fief d'Oberdorf, en Alsace, est investi aux sires d'Eptingue¹⁶¹. Adultes, Thiébaud et Jean-Lutold investissent en 1434 *Thenigen de Hattstatt* et ses frères de rentes en blé et... en porcs assignées sur les moulins d'Oltingue et de Werentzhouse¹⁶². En 1439, les plus jeunes Asuel sont peut-être encore mineurs puisque leur grand-oncle, le comte Jean de Tierstein, autorise une transaction portant sur des fiefs à Ammertzwiler, en Alsace, et à Miécourt, en Ajoie¹⁶³.

En Alsace, les Asuel inféodent de nombreux vassaux ¹⁶⁴. Ces fiefs sont du reste souvent des dîmes, redevances toujours très prisées à une époque où les cens fonciers ont été considérablement dépréciés par l'inflation. En 1475, Jean-Lutold et son neveu Guy ont ainsi investi Jean de Wineck le Jeune et Jean Saltzmann de Masevaux du patronage et de la quarte de l'église de Muespach ¹⁶⁵.

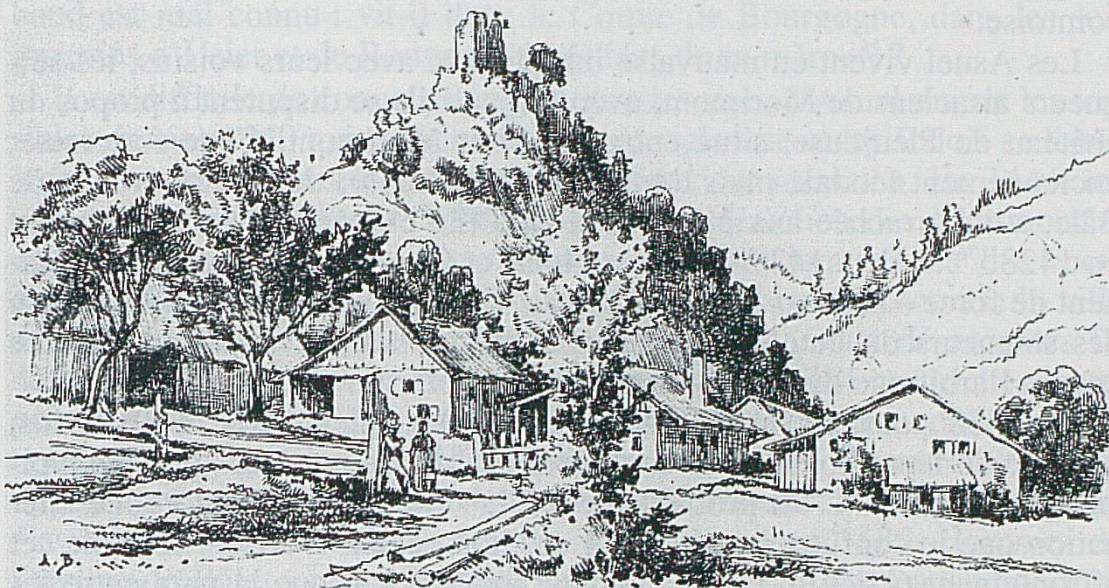
Les sénéchaux d'Asuel ne sont plus mentionnés à l'époque des derniers Asuel (1429-1479). Est-ce à dire que cette charge honorifique et héréditaire autrefois confiée aux Charbon de Courtavon est tombée en désuétude ? Si la différence entre vassaux et ministériaux est, dans le cas des hommes des Asuel, vidée de son contenu dès la fin du XIII^e siècle, les liens de vassalité sont encore puissants.

En Ajoie, en 1429, Antoine et Thiébaud reçoivent en foi et hommage Henri de Boncourt, dit d'Asuel, qui vient d'acquérir d'un chevalier de Cœuve un fief mouvant d'Asuel et localisé à Bonfol ¹⁶⁶. En 1437, les quatre fils de Jean-Bernard, Antoine, Thiébaud, Jean-Lutold et Jean-Ulrich sont tous conjointement seigneurs d'Asuel. Ils investissent un de leurs vassaux, un écuyer bruntrutain, d'un fief situé à Chevenez ¹⁶⁷. En 1456, Thiébaud et Jean-Lutold, seigneurs d'Asuel, reçoivent l'hommage de Renaud de Boncourt, dit d'Asuel, un de leurs vassaux les plus proches ¹⁶⁸.

L'investiture de Renaud de Boncourt en 1456 donne une idée des fiefs qu'un simple écuyer peut tenir de ses seigneurs. Renaud, qui n'est sans doute pas que l'« homme » des Asuel, ne dispose alors que de 22 journaux de terre à Cœuve et de quelques biens-fonds à Asuel, notamment un chésal « devers la chappelle Saint Nicolas ». Dans la proche Alsace, il détient encore une terre sise entre Moernach et Koestlach. De plus, son fief comprend la moitié de la dîme de Ravine, dans la Prévôté de Saint-Ursanne et une autre dîme à Bonfol. Ces revenus ne permettent plus à ces petits seigneurs de se faire adouber chevalier et ils ne sont plus qu'écuyers.

Dans la vallée de Delémont, Thiébaud et Jean-Lutold d'Asuel reçoivent en foi et hommage, en 1454, Jean et Rodolphe de Wildenstein pour les fiefs que leur père Jecklin et leur parente Catherine d'Eptingue tenaient des Asuel à Courtételle, Courrendlin, au Vorbourg, à Soyhières ainsi qu'à Glovelier ¹⁶⁹.

Les Asuel connaissent eux aussi des difficultés financières qui les amènent à emprunter 95 florins à un bourgeois de Bâle en 1438 ¹⁷⁰. La même année, Antoine, Thiébaud et Jean-Lutold vendent à leurs voisins, les sires de Morimont, moyennant 600 florins, le patronage et les dîmes de Charmoille – qui échappent donc toujours à l'abbaye de Lucelle – avec des dîmes appartenant autrefois aux sénéchaux d'Asuel (*truchsesen von Hasenburg*) et des rentes à prélever à Courtavon (*Ottendorf*) ¹⁷¹. En 1471, Jean-Lutold est incapable d'honorer une dette de 120 florins



Ruines du Château d'Asuel (ancien Evêché de Bâle), d'après A. Gandon. Musée neuchâtelois. Lithographie de H. Fuhrer, 1850. (Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy).

contractée autrefois par lui et par feu ses frères auprès d'un riche Bâlois. Pour l'éteindre, il lui cède les biens situés à Gervillers, près de Pfetterhouse, qui gageaient cet emprunt ¹⁷².

Les Asuel sont bien entendu les vassaux de Notre-Dame de Bâle pour leurs fiefs ajoulots. En 1452, Thiébaud fait hommage au nouvel évêque, Arnold de Rotberg (1451-1458) pour les fiefs qu'il tenait de cette église. Mis à part le château de Pleujouse, désormais inféodé aux sires de Morimont, la liste des fiefs « bâlois » des Asuel est identique avec celle figurant dans la lettre d'investiture de Jean-Bernard en 1424 ¹⁷³.

La vie des sires d'Asuel, notamment celle de Thiébaud et de Jean-Lutold, se ressent fortement des difficultés éprouvées par ce lignage, malgré le beau mariage comtois de leur père Jean-Bernard. L'aîné, Antoine, prie en 1432 le Conseil de Bâle d'accepter leur mère Jeanne de Rougemont dans les rangs de la bourgeoisie. Plus qu'un ralliement à la cause de cette ville, il s'agit ici de se ménager les faveurs d'une cité redoutée pour ses procédés expéditifs à l'égard des nobles, à commencer par ceux d'Asuel ¹⁷⁴.

En 1438, un acte présente Antoine, Thiébaud et Jean-Lutold d'Asuel comme étant « chanoines du Haut Chapitre de Besançon » (*thumbherre der hohen stiffe ze Bysentz*) ¹⁷⁵. Apparentés par leur mère Jeanne de Rougemont à Thiébaud de Rougemont, archevêque de Besançon de 1405 à 1429, il n'est pas exclu que les sires d'Asuel soient reçus dans ce Chapitre cathédral. Ceci étant dit, l'hypothèse de voir ces jeunes Ajoulots occuper trois canonicats dans cette chasse gardée de la noblesse comtoise est peu probable. En fait, le vocable *thumbherre* est plutôt sin-

gulier de sorte que seul Jean-Lutold serait prébendé dans la métropole comtoise.

Les Asuel vivent en mauvaise intelligence avec leurs voisins, les seigneurs alsaciens de Morimont, avec lesquels ils se disputent à propos du château de Pleujouse, situé entre Asuel et Morimont. Cette forteresse, anciennement féodale mais tombée entre les mains du prince-évêque de Bâle, a été arrachée aux Neufchâtel en 1424 et inféodée aux Morimont en 1428 ¹⁷⁶. « Vers 1429 », Pierre, Henri et Conrad de Morimont « prennent de force » (*ceperunt vi*) le château d'Asuel, sans doute en l'absence des seigneurs du lieu ¹⁷⁷. Cinquante ans plus tard, Jean-Lutold réclame encore l'arbitrage du prince-évêque à ce sujet.

En 1438 pourtant, les seigneurs d'Asuel vendent, pour 600 florins, nombre de leurs possessions aux sires de Morimont, leurs proches voisins alsaciens ¹⁷⁸. C'est probablement à la suite de cette importante aliénation que le conflit rebondit entre ces hobereaux. L'arrière-fond de cet affrontement (*krieg*) n'est pas connu, sinon le fait que la paix entre les Asuel – apparemment soutenus par les Mulhousiens – et les sires de Morimont et leurs alliés n'est conclue qu'en 1440 ¹⁷⁹. Ces épisodes renvoient aux violences endémiques qui ensanglantent les campagnes de la région lorsque le pouvoir princier – ici celui de Notre-Dame de Bâle et de l'Autriche – n'est pas assez fort pour imposer le respect de la paix publique à des seigneurs et à des villes prompts à en découdre.

Jean-Ulrich vit encore en 1437 ¹⁸⁰. À partir de 1440, seuls Thiébaud et Jean-Lutold sont encore mentionnés dans les actes ¹⁸¹. Jean-Lutold renoue avec les expédients cavaliers de son arrière-grand-père Ulrich-Thiébaud vis-à-vis du Chapitre de Saint-Ursanne. La grave crise traversée par Notre-Dame de Bâle où, depuis 1437, deux impétrants au siège épiscopal se disputent des appuis politiques, favorise une fois de plus les manœuvres du sire d'Asuel ¹⁸². La désignation, en 1439, d'un antipape par le Concile de Bâle (1431-1437) aggrave la désunion du clergé et favorise les entreprises hardies. Jean-Lutold – le chanoine de Besançon ? – obtient du Chapitre de Saint-Ursanne, en mai 1439, une expectative sur le prochain canonicat ursinien vacant en raison des « gracieux services » rendus à cette église jurassienne ¹⁸³. Trois mois plus tard, le décès du prévôt permet à Jean-Lutold de prendre la direction de ce Chapitre et donc de la Prévôté de Saint-Ursanne ¹⁸⁴.

Qu'il ait reçu ou non les ordres sacrés, ce hobereau exerce la charge prévôtale de 1439 à 1453. Il entretient des relations difficiles avec « Monseigneur », mais il prend à cœur la défense des droits capitulaires et populaires que les officiers du prince tentent de limiter au profit de l'autorité temporelle de Notre-Dame de Bâle. En 1453, Jean-Lutold résigne son bénéfice ecclésiastique ursinien – ou il retourne à l'état laïc – pour se marier et laisser ainsi le champ libre aux ambitions bâloises sur les bords du Doubs. Le parallélisme entre son destin et celui de son aïeul

Ulrich-Thiébaud un siècle auparavant est véritablement frappant. Thiébaud est mal connu : vit-il dans le Comté de Bourgogne, dans les seigneuries d'Usier et de Rougemont héritées de sa mère ¹⁸⁵ ?

Il est difficile de connaître la position des sires d'Asuel durant les terribles années 1440 qui voient la noblesse régionale et les Bâlois se livrer à des combats acharnés entre Mulhouse et l'arc jurassien. En 1444, les nobles de l'Evêché et du Sundgau – sous la direction des Morimont et des Tierstein – font cause commune avec les compagnies d'« Ecorcheurs » dirigées par le dauphin Louis, le futur Louis XI, contre la ville de Bâle et surtout contre les Suisses ¹⁸⁶. Ces hobereaux désargentés fidèles à la Maison d'Autriche vouent une vive hostilité aux riches bourgeois en voie d'émancipation et à leurs alliés helvétiques, ennemis de la noblesse en général et des Habsbourg en particulier. On retrouve ici les oppositions irréductibles qui débouchent sur les affrontements du *Boese Fasnacht* de 1376 et sur la bataille de Sempach en 1386. Hommes de l'Eglise de Bâle – officiellement neutre – mais liés à la cause bourguignonne et à celle des Tierstein leurs parents, les Asuel devraient logiquement tenir le parti de la noblesse, mais cette assertion est invérifiable en l'état des sources.

Au milieu du XV^e siècle, Thiébaud épouse Jeanne de Chastelneuf, issue d'une lignée bourguignonne. Après avoir renoncé à son titre de prévôt de Saint-Ursanne, son frère Jean-Lutold convole lui aussi en justes noces, en 1453, avec une demoiselle de la noblesse comtoise, Françoise de Saulx ¹⁸⁷. Ses alliances matrimoniales confirment l'« option bourguignonne » ébauchée par Jean-Bernard au début du siècle. La noblesse de cette province agréée les deux seigneurs d'Asuel, Usier et Rougemont en les recevant dans l'Ordre des chevaliers de Saint-Georges du Comté de Bourgogne. Thiébaud est reçu en 1454 et Jean-Lutold en 1474. Possessionnés dans l'Evêché, en Haute Alsace et en Franche-Comté depuis des générations, les derniers Asuel doivent choisir leur camp lorsqu'éclatent les guerres de Bourgogne.

Les Asuel dans le camp de Charles de Bourgogne

Depuis 1469, le duc Charles de Bourgogne exerce dans toute l'Autriche antérieure les droits qui lui ont été engagés par le duc Sigismond de Habsbourg moyennant 50 000 florins. Le landgraviat de Haute Alsace et le comté de Ferrette, un demi-siècle après Catherine de Bourgogne, retombent sous la domination de la Maison de Bourgogne. La noblesse régionale, humiliée par l'expédition des Suisses dans le Sundgau en 1468, balance entre sa fidélité à l'Autriche et son espoir de voir le duc

Charles venger les défaites subies devant les Confédérés ¹⁸⁸. Par leurs fiefs alsaciens et comtois, les Asuel ont plus que jamais partie liée avec cette puissante Maison qui joue alors un rôle d'importance européenne.

Ces nobles désargentés, endettés auprès des bourgeois de Bâle, veraient avec jubilation cette ville – et les autres villes d'Alsace – ramenées par le fer dans une position plus subalterne par rapport à la Maison d'Autriche et aux autres familles princières. Ils craignent l'expansion militaire continue des Suisses au détriment des seigneurs petits et grands depuis près de deux siècles. Ils luttent pour limiter l'influence confédérée sur les villes de Haute Allemagne. Haine de classe, hostilité politique, antagonismes nationaux et querelles dynastiques expliquent le conflit qui s'ouvre en 1474.

La coalition antibourguignonne, disparate et mouvante, comprend notamment Notre-Dame et la ville de Bâle, alliées aux Suisses, aux villes d'Alsace et au duc Sigismond d'Autriche soutenu, jusqu'à un certain point, par son cousin l'empereur Frédéric III et par le roi de France Louis XI. Thiébaud et Jean-Lutold prennent parti, dès le début de la guerre, pour le duc de Bourgogne contre les Suisses sans aucun regret, contre le duc d'Autriche et contre l'Eglise de Bâle à contrecœur, à l'image des autres hobereaux de la région.

Alors que Sigismond de Habsbourg proposait à Charles de Bourgogne de libérer les territoires engagés en échange du remboursement des sommes dues, les bourgeois de Brisach se révoltent contre le bailli « bourguignon » Pierre de Hagenbach et ils le mettent à mort, après un procès sommaire, en mai 1474 ¹⁸⁹. Toute la région bascule alors dans la guerre. Durant tout l'été, les compagnies de Charles se battent pour contenir les Bâlois et les Alsaciens.

Ces troupes sont commandées par Claude de La Palud, comte de La Roche Saint-Hippolyte, Jean et Henri de Neufchâtel, Etienne de Hagenbach – le frère du bailli décapité – « et trois Asuel » ¹⁹⁰. Il s'agit probablement de Thiébaud, de son fils Guy et de Jean-Lutold. Ces capitaines et leurs adversaires se livrent à une guerre de dévastation des campagnes et tous les protagonistes commettent des atrocités qui ensanglantent la Porte de Bourgogne. Les sires de Morimont, voisins et ennemis des Asuel, défendent les couleurs du duc d'Autriche.

Formellement, la guerre n'est déclarée à Charles de Bourgogne que le 29 octobre 1474, à Blamont, par la ville de Berne disant agir au nom de l'empereur, de Sigismond d'Autriche et des divers alliés germaniques ¹⁹¹. Le 12 novembre, les Confédérés et les contingents alsaciens assiègent Héricourt et défont les troupes bourguignonnes, commandées par Henri de Neufchâtel, qui perdent 1600 hommes devant cette place forte. Thiébaud d'Asuel est l'un des capitaines de la forteresse qui, contrairement à la ville, n'est toujours pas occupée après la victoire alliée ¹⁹². Le 16 novembre, la garnison se rend non pas aux Suisses, mais

aux représentants de Sigismond d'Autriche qui autorise les assiégés à quitter la place avec armes et bagages ¹⁹³.

Au printemps 1475, la Montagne comtoise est en butte aux coups de mains des bandes bernoises et soleuroises qui ravagent notamment l'abbaye de Montbenoît et pillent la ville de Pontarlier ¹⁹⁴. En avril, le retour en force d'un contingent du duc Charles de Bourgogne surprend les pillards et c'est le capitaine Thiébaud d'Asuel « qui sait l'allemand » (*der tutsch kond*) qui somme les agresseurs de quitter la ville. Après un violent engagement, les Suisses livrent Pontarlier aux flammes et se retirent avec leur butin ¹⁹⁵.

En 1476 comme en 1475, les alliés ravagent toute la Haute Bourgogne dans des raids qui visent plus à piller cette région qu'à disperser les faibles compagnies du duc Charles dans ce secteur très secondaire du « front » ¹⁹⁶. En février 1476, une troupe autrichienne basée à Héricourt ravage « la vallée de Rougemont qui est un comté des seigneurs d'Asuel » ¹⁹⁷. Cette région, la vallée de l'Ognon, est défendue par un petit contingent anglais au service de Bourgogne qui perd une trentaine d'hommes dans cet engagement. La guerre aggrave donc la situation matérielle de Thiébaud et de Jean-Lutold jusque dans leurs seigneuries comtoises. Il est plus que probable que leurs possessions alsaciennes et jurassiennes, à commencer par le château d'Asuel, sont alors saisies qui par Sigismond d'Autriche, qui par l'évêque ou les bourgeois de Bâle à titre de « biens ennemis ».

La tragique défaite du duc Charles devant Nancy, le 5 janvier 1477, est aussi celle des derniers Asuel, encore que les nobles de Haute Alsace qui ont choisi le camp du duc de Bourgogne rejoignent sans états d'âme celui du duc d'Autriche et de l'Empire. Pour ces seigneurs, ce conflit n'a rien d'idéologique et le mariage de l'unique héritière de Téméraire, Marie, avec Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III d'Autriche, en août 1477, scelle la réconciliation entre les deux noblesses.

Il semble que Thiébaud décède avant 1477, année où Jean-Lutold sollicite vainement du prince-évêque Jean de Venningen l'autorisation de remettre les fiefs d'Asuel à ses arrière-cousins les comtes Oswald et Guillaume de Tierstein ¹⁹⁸. Oswald de Tierstein a combattu comme capitaine autrichien à Blamont en 1475 et dans les rangs lorrains à Nancy en 1477 ¹⁹⁹. Le fils unique de Thiébaud, Guy, encore vivant en 1475, est donc décédé entre 1475 et 1477, peut-être sur un champ de bataille ²⁰⁰. Au sortir de la guerre, Jean-Lutold est le seul descendant mâle des quatre fils de Jean-Bernard d'Asuel. Avec la défaite et la solitude, d'autres calamités s'abattent sur le vieux chevalier.

Les seigneuries d'Usier et de Rougemont, héritées de Jeanne de Rougemont, sont situées en Franche-Comté. En 1477, cette province d'Empire, convoitée par Berne, est finalement occupée par les armées de Louis XI. Elle oppose cependant une vive résistance à un souverain dont

elle ne veut à aucun prix. La noblesse comtoise, soudée par l'Ordre de Saint-Georges auquel appartient Jean-Lutold d'Asuel, reste indéfectiblement fidèle à Marie de Bourgogne, fille unique du duc Charles et mariée quelques mois après la mort de son père à Maximilien d'Autriche, héritier de la couronne impériale. En 1479, avec l'appui des Suisses et des Ferrettois, les troupes de Louis XI donnent l'assaut final aux forteresses comtoises. L'artillerie française vient à bout de toutes les places fortes les mieux défendues. Pour consolider la conquête, une bonne centaine de ces châteaux féodaux – dont celui de Rougemont – sont alors démantelés²⁰¹. Malgré la bravoure des Comtois, la victoire royale est définitivement acquise en 1480.

Fuyant la répression impitoyable des hommes de Louis XI, plusieurs féodaux de cette région trouvent refuge à Bâle en 1479 déjà. Parmi eux, le prince de Chalon, les sires de Montagu, de Vaudrey et... Jean-Lutold d'Asuel, seigneur de Rougemont et d'Usier²⁰². Au sortir des guerres de Bourgogne, peut-être dans l'espoir de se protéger des Français, alliés des Confédérés, Jean-Lutold acquiert la bourgeoisie de Bienne²⁰³. Cet appui est d'une utilité toute relative : son beau-fils, Pierre de Vergier, est prisonnier des hommes de Louis XI à Arbois et le dernier Asuel doit quitter Rougemont au printemps 1479. Arrivé à Bâle, il rallume une querelle vieille de 50 ans contre le sire de Morimont à propos de Pleujouse, sans doute dans l'espoir d'en retirer quelque argent²⁰⁴.

Cette démarche est bien sûr vaine et le seigneur d'Asuel, vaincu par tant d'adversité, doit se résoudre à conclure un traité très défavorable. En 1479, Jean-Lutold, « dernier de sa race et de cette famille, n'espérant plus avoir d'enfant à cause de son âge avancé » (*ultimus de tali stirpe et familia, non sperans aliquam prolem propter ejus senectutem*) remet tous les biens « qu'il possède en tant que vassal de l'église de Bâle ». Il relève « ses vassaux, officiers et sujets » de leur serment de fidélité à son égard et les prie de n'obéir, désormais, « qu'à l'évêque Gaspard agissant au nom de l'église de Bâle »²⁰⁵. Bien davantage qu'une promesse de laisser ces fiefs retourner au seigneur après la mort de son vassal mort sans descendance, cet acte est « une donation solennelle et irrévocable, entre vifs, à l'évêque Gaspard (*ze Rhein*) »²⁰⁶.

Après avoir dû renoncer, en 1477, à voir les Tierstein être investis des fiefs « bâlois » des Asuel, Jean-Lutold doit maintenant céder, de son vivant, ses possessions jurassiennes à Notre-Dame de Bâle alors même qu'il a une fille légitime, Gauthière d'Asuel. Le prince-évêque Gaspard *ze Rhein* (1479-1502) profite de la position de faiblesse de son vassal pour revenir sur l'acte de 1380, par lequel Jean-Ulrich avait obtenu de Notre-Dame de Bâle le droit de pouvoir conserver les fiefs d'Asuel en l'absence d'héritiers mâles en les faisant investir aux filles de cette lignée²⁰⁷. On peut supposer que le vieux capitaine bourguignon – et ancien prévôt de Saint-Ursanne – désargenté, très éprouvé par l'âge, la

défaite et l'exil, en délicatesse avec l'Eglise de Bâle dont il est contraint de solliciter la protection, achète par cette donation « entre vifs » (*inter vivos*) le droit de finir ses jours en paix à Asuel ou à Bâle.

Pour Notre-Dame de Bâle, qui vient de récupérer Porrentruy et l'Ajoie rachetées au comte de Montbéliard en 1461, la mainmise sur le « fief juré » d'Asuel, la forteresse, le village, la seigneurie, les possessions et les droits qui en dépendent, sans oublier les vassaux de cette famille inféodés dans l'Evêché est une véritable aubaine. Le prince renforce la suzeraineté et augmente les revenus de son église, notamment en Ajoie. Durant plusieurs générations, ces *Hasenburgische Lehen* (« Fiefs d'Asuel ») sont soigneusement gérés par les receveurs princiers dont les comptes ont été conservés ²⁰⁸.

Jean-Lutold disparaît des actes après 1479. Les possessions comtoises et alsaciennes des Asuel restent acquises à cette famille qui, en 1479, n'est représentée que par Gauthière d'Asuel, dame de Rougemont et d'Usier, fille de Jean-Lutold, et Isabelle, fille de Thiébaud ²⁰⁹. Parmi les vassaux des Asuel, les Boncourt dit d'Asuel ne gardent au XVI^e siècle que le nom « d'Asuel », plus prestigieux que celui de « de Boncourt », ce qui donne l'illusion d'une continuation de ce vieux lignage.

Après la mort de Jean-Lutold, le château et la seigneurie d'Asuel sont cependant engagés pendant quelques années à Gaspard de Morimont, bailli de Belfort, à qui l'Eglise de Bâle doit de l'argent. Le prince-évêque ne peut définitivement récupérer Asuel qu'en 1497 et le château et la seigneurie font alors définitivement retour à Notre-Dame de Bâle ²¹⁰. Dès cette époque, on peut supposer que la forteresse, vestige d'une époque révolue, est abandonnée, du fait de son manque d'importance stratégique et administrative.

*

Thiébaud et Jean-Lutold ont lutté contre l'adversité avec obstination, sans lésiner sur les moyens – on pense à la *prepositura* ursinienne de Jean-Lutold – mais avec beaucoup de courage. En 1474, ils pouvaient légitimement opter pour un camp ou pour l'autre, le parti des Suisses étant bien entendu exclu. Liés à la noblesse comtoise, ils se sont battus pour le duc Charles, jouant leur va-tout sur une cause qui séduisit, bien après Nancy, toute la chevalerie européenne. Vaincus, décimés – où et comment est mort Thiébaud, le capitaine bourguignon ? – sans héritiers mâles après la mort précoce de Guy, le fils de Jean-Lutold peut-être emporté par le conflit bourguignon, ils jouent de malchance ²¹¹. L'hypothèse évoquée avec crainte en 1324 de voir leur race tomber en quenouille – *quod absit* !, « ce qu'à Dieu ne plaise ! » – se concrétise en 1477 ²¹².

Originaire du Comté de Bourgogne, cette famille s'y éteint trois siècles et demi après s'être établie dans la Baroche et avoir marqué l'histoire de l'Evêché « jurassien » ²¹³.

* * *

Les destinées des seigneurs d'Asuel sont emblématiques de celles de toute la noblesse d'Ajoie et des vallées jurassiennes en général. Du XII^e au XV^e siècle, cette famille connaît plusieurs époques qu'elle traverse tant bien que mal. A chacune de ces phases, ces hobereaux ont à répondre à une question simple : à quoi sert un seigneur ?

Le premier stade de cette « longue » histoire est celui de la féodalité classique, celle du XII^e siècle. Les sires d'Asuel font hommage à Notre-Dame de Bâle pour des fiefs divers dont l'avouerie de l'église de Saint-Ursanne. Ils construisent leur château. Leur rôle est bien défini : ils servent leur seigneur et l'empereur. Ils protègent Saint-Ursanne. Ils rendent la justice dans leurs avoueries, lèvent la taille dans leurs courtines, gèrent leurs alleux. Ils investissent leurs vassaux et entretiennent des ministériaux. Malgré les aléas de l'histoire – on pense aux épisodes de la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire – cette période est très favorable aux Asuel.

Les difficultés se multiplient au cours du XIII^e siècle, provoquées par les mutations socio-économiques telles que le développement d'une économie monétaire et politique comme la montée des Etats princiers. Les Asuel ne peuvent plus espérer voir l'un des leurs sur le siège épiscopal bâlois ou être désigné comme légat impérial. Ni leur épée, ni leurs conseils ne peuvent être d'une grande utilité à leur seigneur l'évêque ou à un Empire en pleine déliquescence. Incapables de dégager de leurs possessions les revenus suffisants pour les faire vivre noblement, ils adoptent un profil bas devant Notre-Dame de Bâle, riche de l'or du Rhin et alors au faîte de sa puissance. Les chevaliers d'Asuel vivent passivement cette époque où le système féodal, sans être formellement aboli, est peu à peu miné par la puissance de l'argent.

Cette situation toujours plus désastreuse amène les Asuel, au XIV^e et au XV^e siècle, à user de divers expédients. Le brigandage seigneurial, le vol des biens des riches églises, le parasitage du Chapitre de Saint-Ursanne, les guerres féodales constituent les aspects négatifs de ces réactions imputables à la dureté des temps. Plus positivement, les Asuel explorent d'autres voies. Certaines sont relativement classiques, comme les mariages qui ouvrent des perspectives nouvelles : les Aarburg les introduisent auprès des ducs d'Autriche, les Tierstein leur assurent de puissants appuis dans la région bâloise, les Rougemont les font entrer

dans la meilleure noblesse de Bourgogne. D'autres sont plus novatrices, comme le service d'un prince territorial en tant qu'« officier ».

A partir du milieu du XIV^e siècle, époque parmi les plus désastreuses de l'histoire européenne, il est évident que, sauf exception, les Asuel ne peuvent survivre qu'en mettant leurs talents d'administrateurs, de diplomates ou d'hommes de guerre au service d'un Etat princier qui, en retour, leur alloue traitements plus ou moins réguliers et faveurs occasionnelles. Par un cruel paradoxe, Notre-Dame de Bâle, qui avait attiré cette branche des Montfaucon dans l'Evêché vers 1124 est incapable d'assurer aux Asuel autre chose qu'un titre de sénéchal (*truchsess*) à la cour de Bâle. Vassaux des princes-évêques, les sires d'Asuel ne trouvent à s'employer, le terme n'est pas trop fort, qu'auprès de la Maison d'Autriche, comme baillis à Altkirch et à Delle ou auprès de celle de Bourgogne comme capitaines entre Ferrette, Héricourt et Pontarlier.

A l'image de presque tous les autres lignages d'Ajoie et de l'Evêché francophone à la fin du Moyen Age, les Asuel s'éteignent faute d'héritiers mâles. Les hasards de la généalogie mettent un terme aux problèmes d'une famille qui, après avoir connu des heures fastes au XII^e siècle, reste fidèle à Notre-Dame de Bâle mais ne peut plus vivre « du sien » dans sa seigneurie d'Asuel. Pour l'Evêché « jurassien », la disparition de ces chevaliers, venant après celle des comtes de Soyhières au XII^e siècle, est une grande perte parce que les Asuel constituaient la seule famille noble qui pouvait se poser en interlocutrice des princes-évêques de Bâle.

La fin des seigneurs d'Asuel coïncide avec la fin du Moyen Age. Malgré les difficultés qu'ils éprouvent à Bâle et dans sa région, à Bienne et dans les vallées méridionales de l'Evêché, les princes-évêques tiennent bien en main, dès cette époque, l'Ajoie et les bailliages du nord de la principauté. Aucune famille noble n'est en mesure de contester l'autorité de « Monseigneur » qui s'impose partout *ut pater et dominus et defensor*²¹⁴. Les nouveaux princes abandonnent aux corneilles les châteaux de leurs anciens vassaux, symboles d'un passé féodal révolu, et les pierres d'Asuel tombent peu de temps après la mort de Jean-Lutold, le « dernier de sa race ».

Jean-Paul Prongué (Porrentruy), est historien. Il a soutenu une thèse sur la Prévôté de Saint-Ursanne au Moyen Age.

NOTES

¹ VREGILLE, *Hugues de Salins*, op. cit., p. 286. Montfaucon : France, département du Doubs, arrondissement de Besançon, canton de Besançon-Sud.

² FOHLEN, *Histoire de Besançon*, op. cit., p. 285. Il contredit la version de BICKEL, *Willisau*, op. cit., p. 147 qui fait de cet archevêque le grand-oncle des premiers Asuel.

³ LOCATELLI, *Les chemins*, op. cit., p. 205-206 et 211. L'abbaye cistercienne de Bellevaux se trouve à Cirey : France, département de la Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Rioz. L'abbaye cistercienne de la Grâce-Dieu se trouve elle à Chaux-les-Passavant : France, département du Doubs, arrondissement de Besançon, canton de Vercel.

⁴ WALCH, *Chronicon*, op. cit., p. 2-3.

⁵ PRONGUÉ, *La Prévôté de Saint-Ursanne*, op. cit., p. 22-23.

⁶ TROUILLAT I, N° 176, p. 262 ; 1136.

⁷ TROUILLAT I, N° 184, p. 278 ; 1139.

⁸ TROUILLAT I, N° 167, p. 246 ; 1125. N° 176, p. 262 ; 1136 ; N° 181, p. 272 ; 1139 et N° 209, p. 320 ; 1152.

⁹ PRONGUÉ, *La Prévôté de Saint-Ursanne*, op. cit., p. 22-23.

¹⁰ TROUILLAT I, N° 176, p. 262 ; 1136.

¹¹ *Solothurner Urkundenbuch*, op. cit., t. I, N° 136, p. 75 ; 1153-1159 et non pas 1149 comme indiqué par erreur dans TROUILLAT I, N° 217, p. 333.

¹² Voir les confirmations des biens de Lucelle en 1136 : TROUILLAT I, N° 176, p. 262 et en 1139 : N° 184, p. 278.

¹³ TROUILLAT I, N° 183, p. 276 ; 1139.

¹⁴ TROUILLAT I, N° 223, p. 341 ; 1161.

¹⁵ TROUILLAT I, N° 200, p. 306 ; 1147 et N° 208, p. 318 ; 1152. Beinwil : abbaye bénédictine fondée dans ce village soleurois. Le château de Froburg se trouve à Trimbach, dans le canton de Soleure. Eguisheim : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Colmar, canton de Wintzenheim.

¹⁶ TROUILLAT I, N° 192, p. 292 ; vers 1146 : Hugues est encore chanoine. En 1173, il est déjà prévôt : TROUILLAT I, N° 231, p. 352 ; 1173.

¹⁷ TROUILLAT I, N° 240, p. 365 ; 1179 : Hugues est prévôt.

¹⁸ *Basler Chroniken*, op. cit., vol. 7, p. 115, note 4.

¹⁹ *Helvetia Sacra* I/1, op. cit., p. 174.

²⁰ BURG, *Histoire de l'Eglise d'Alsace*, op. cit., p. 332.

²¹ *Solothurner Urkundenbuch*, op. cit., t. I, N° 136, p. 75 ; 1153-1159. La date avancée par TROUILLAT I, N° 217, p. 333, soit 1149, est erronée. Cette donation avait été faite avant 1136 : TROUILLAT I, N° 176, p. 262 ; 1136.

²² TROUILLAT I, N° 186, p. 282 ; 1141.

²³ TROUILLAT I, N° 212, p. 326 ; 1154.

²⁴ TROUILLAT I, N° 224, p. 342 ; vers 1162. Le château de Ribeaupierre est construit à Ribeauvillé : France, département du Haut-Rhin, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

²⁵ *Histoire de la Franche-Comté*, op. cit., to. III, p. 38-39.

²⁶ VIELLARD, *Documents*, op. cit., N° 194, p. 245 ; vers 1145 et N° 232, p. 284 ; vers 1160. L'abbaye prémontrée de Belchamp se trouvait à Voujeaucourt : France, département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Valentigney. Baume-les-Messieurs : France, département du Jura, arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Voiteur.

²⁷ TROUILLAT I, p. 295 (note). Voir aussi GOLLUT, *Mémoires historiques*, op. cit., t. 1, p. 1746.

²⁸ VIELLARD, *Documents*, op. cit., N° 248, p. 303 ; 1173. Le prieuré clunisien de Chaux était situé à Chaux-les-Clerval : France, département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Clerval.

²⁹ TROUILLAT I, N° 223, p. 341 ; 1161.

- ³⁰ TROUILLAT I, N° 231, p. 352 ; 1173, août 6 et N° 234, p. 356 ; 1173, octobre 11.
- ³¹ TROUILLAT I, N° 234, p. 356 ; 1175.
- ³² TROUILLAT I, N° 183, p. 276 ; 1139.
- ³³ TROUILLAT I, N° 227, p. 346 ; 1168.
- ³⁴ La chose ne va pas de soi puisque le diocèse de Bâle, aux mains du parti impérial, est dans l'obédience de l'antipape Pascal III. Sur les problèmes du schisme (1159-1177), voir LOCATELLI, *Les chemins de la perfection*, op. cit., p. 289-344.
- ³⁵ Habsheim : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Mulhouse, chef-lieu de canton.
- ³⁶ TROUILLAT I, N° 265, p. 405 ; vers 1187.
- ³⁷ L'abbaye cistercienne de Pairis, fondée en 1138, se trouvait à Orbey : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Ribeauvillé, canton de Lapoutroie. L'abbaye cistercienne de Lieucroissant, ou des Trois-Rois, était bâtie à Mancenans : France, département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de L'Isle-sur-le-Doubs.
- ³⁸ WILSDORF, *Histoire des comtes de Ferrette*, op. cit., p. 30 et ss. Le Sundgau est la région d'Altkirch, en Alsace,
- ³⁹ TROUILLAT I, N° 176, p. 262 ; 1136.
- ⁴⁰ TROUILLAT I, N° 176, p. 262 ; 1136.
- ⁴¹ DELORT, *Le Moyen Age*, op. cit., p. 183-187.
- ⁴² TROUILLAT I, N° 231, p. 352 ; 1173.
- ⁴³ TROUILLAT I, N° 234, p. 355 ; 1175.
- ⁴⁴ TROUILLAT I, N° 447, p. 638 ; 1256. Sur les chapellenies de Saint-Nicolas, voir CLOUZOT, *Pouillés*, op. cit., p. 145-158.
- ⁴⁵ TROUILLAT II, N° 16, p. 22 ; vers 1181. Le premier chevalier d'Asuel dûment mentionné est *Borchardus, miles de Asuel*.
- ⁴⁶ TROUILLAT I, N° 250, p. 350 ; vers 1170.
- ⁴⁷ TROUILLAT I, N° 227, p. 346 ; 1168.
- ⁴⁸ TROUILLAT I, N° 298, p. 457 ; 1212.
- ⁴⁹ TROUILLAT I, N° 212, p. 471 ; 1218, juillet 11. L'acte est scellé par Bourcard III mais ses armes ne sont pas identifiables sur l'acte conservé aux AAEB.
- ⁵⁰ Luemschwiller : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, chef-lieu de canton.
- ⁵¹ TROUILLAT I, N° 296, p. 451 ; 1210.
- ⁵² WILSDORF, *Histoire des comtes de Ferrette*, op. cit., p. 96.
- ⁵³ TROUILLAT I, N° 379, p. 559 ; 1242.
- ⁵⁴ TROUILLAT I, N° 378, p. 556 ; 1241.
- ⁵⁵ Pfetterhouse : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette. Châtenois-les-Forges : France, territoire de Belfort, arrondissement de Belfort, chef-lieu de canton. Hérimoncourt : France, département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, chef-lieu de canton. Pierrefontaine-lès-Blamont : France, département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton d'Hérimoncourt. Moernach : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette.
- ⁵⁶ Durlinsdorf : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette.
- ⁵⁷ L'influence des Asuel à Cornol apparaît dans la tenue de la séance de conciliation de 1218 : TROUILLAT I, N° 312, p. 471 ; 1218.
- ⁵⁸ Glère : France, département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Saint-Hippolyte.
- ⁵⁹ TROUILLAT I, N° 378, p. 556 ; 1241.
- ⁶⁰ TROUILLAT I, N° 231, p. 352 ; 1173.
- ⁶¹ TROUILLAT I, N° 298, p. 457 ; 1212 et N° 312, p. 471 ; 1218.
- ⁶² Bon résumé du problème dans : *Histoire du Pays de Neuchâtel*, op. cit., t. 1, p. 199-200.

⁶³ TROUILLAT I, N° 437, p. 625 ; 1255. Ce Rodolphe est encore cité comme témoin dans un acte épiscopal : TROUILLAT II ; N° 79, p. 112 ; 1261.

⁶⁴ Cet acte possède des restes des armoiries parlantes de Walter, soit un lièvre (*hasen*) posté devant une tour fortifiée (*burg*) : AAEB, 1255, juillet 18.

⁶⁵ TROUILLAT I, N° 447, p. 638 ; 1256. Cette localité disparue est également appelée Gervillers, Gerviler et Gerswiler en allemand.

⁶⁶ Seppois : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Hirsingue.

⁶⁷ TROUILLAT I, N° 184, p. 278 ; 1139.

⁶⁸ TROUILLAT I, N° 456, p. 648 ; 1257.

⁶⁹ TROUILLAT I, N° 463, p. 656 ; 1258.

⁷⁰ TROUILLAT II, N° 72, p. 104 ; 1260.

⁷¹ TROUILLAT II, N° 73, p. 105 ; 1260. La même année, Walter consent à un autre échange avec un sceau dont l'écu « de gueules à la bande d'argent » est clairement identifiable : TROUILLAT II, N° 72, p. 104, 1260. AAEB : 1260.

⁷² TROUILLAT I, N° 378, p. 556 ; 1241.

⁷³ TROUILLAT II, N° 246, p. 322 ; 1279. Le sceau de Heimo est le même que celui de son père (ou de son grand-père) Walter en 1260 : AAEB, 1279.

⁷⁴ VIELLARD, op. cit., N° 372, p. 430 ; 1236.

⁷⁵ TROUILLAT II, N° 153, p. 201 ; 1236.

⁷⁶ WILSDORF, *Histoire des comtes de Ferrette*, op. cit., p. 159-162.

⁷⁷ TROUILLAT II, N° 248, p. 325 ; 1280.

⁷⁸ TROUILLAT II, N° 262, p. 343 ; 1281. Voir WILSDORF, op. cit., p. 164-167.

⁷⁹ TROUILLAT II, N° 277, p. 366 ; 1282.

⁸⁰ TROUILLAT II, N° 283, p. 375 ; 1283 et N° 284, p. 374 ; 1283.

⁸¹ TROUILLAT II, N° 348, p. 447 ; 1287. WILSDORF, op. cit., p. 167-168.

⁸² TROUILLAT II, N° 282, p. 372 ; 1283.

⁸³ Le château de Neu-Tierstein, des comtes de ce nom, est situé à Büsserach, district de Tierstein, dans le canton de Soleure.

⁸⁴ BICKEL ; op. cit., p. 150. En 1245, les Asuel posséderaient déjà des terres à Willisau où l'un des leurs, Henri, fils de Walter et de Marguerite d'Asuel est curé : TROUILLAT III, p. 670 ; 1245. Sur le partage des biens entre les deux branches des Asuel en 1285, voir : *Fontes rerum Bernensium*, op. cit., tome III, N° 413, p. 395-396 ; 1285.

⁸⁵ TROUILLAT II, N° 315, p. 408 ; 1285. Heimo II et Thiébaud sont frères.

⁸⁶ TROUILLAT II, N° 315, p. 408 ; 1285 et TROUILLAT III, N° 22, p. 30 ; 1302.

⁸⁷ TROUILLAT II, N° 475, p. 615 ; 1296.

⁸⁸ TROUILLAT II, N° 494, p. 639 ; 1296.

⁸⁹ TROUILLAT III, N° 22, p. 30 ; 1302 et N° 43, p. 88 ; 1305.

⁹⁰ TROUILLAT III, N° 90, p. 158 ; 1310.

⁹¹ TROUILLAT III, p. 684 ; 1303.

⁹² TROUILLAT III, N° 54, p. 104 ; 1306.

⁹³ Altkirch : France, département du Haut-Rhin, chef-lieu d'arrondissement et de canton. Delle : France : territoire de Belfort, arrondissement de Belfort, chef-lieu de canton.

⁹⁴ TROUILLAT III, N° 190, p. 341 ; 1324.

⁹⁵ TROUILLAT IV, N° 3, p. 5 ; 1351.

⁹⁶ TROUILLAT III, N° 246, p. 401 ; 1330.

⁹⁷ VILLIGER, *Das Bistum Basel*, op. cit., p. 248. Sentheim : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Thann, canton de Masevaux.

⁹⁸ TROUILLAT III, N° 346, p. 571 ; 1345.

⁹⁹ *Urkundenbuch des Stadt Basel*, op. cit., t. VI, N° 163, p. 152 ; 1345.

¹⁰⁰ TROUILLAT III, p. 856 ; 1347.

¹⁰¹ TROUILLAT III, p. 844 ; 1347.

¹⁰² TROUILLAT III, N° 346, p. 571 ; 1345.

- ¹⁰³ TROUILLAT IV, N° 61, p. 157 ; 1360.
- ¹⁰⁴ TROUILLAT IV, N° 216, p. 455 ; 1386 et N° 320, p. 626 ; 1400.
- ¹⁰⁵ TROUILLAT IV, N° 59, p. 151 ; 1366.
- ¹⁰⁶ TROUILLAT IV, N° 109, p. 240 ; 1367. Zaessingue : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Mulhouse, canton de Sierentz.
- ¹⁰⁷ TROUILLAT IV, N° 303, p. 599 ; 1397. Altenach : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Dannemarie.
- ¹⁰⁸ TROUILLAT IV, p. 685 ; 1362 et p. 790 ; 1386.
- ¹⁰⁹ TROUILLAT IV, p. 745 ; 1376 et p. 798 ; 1387. Wittelsheim : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Thann, canton de Cernay.
- ¹¹⁰ MAAG, *Das Habsburgische Urbar*, op. cit., t. 2, p. 437 ; 1361. Oltingue. France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette. Zillisheim : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Mulhouse, canton de Mulhouse-Sud. Roellingen : ancienne localité absorbée par Tagolsheim : France, département du Haut-Rhin, arrondissement et canton d'Altkirch.
- ¹¹¹ TROUILLAT IV, N° 177, p. 381 ; 1377.
- ¹¹² TROUILLAT IV, p. 679 ; 1359.
- ¹¹³ PRONGUÉ, *La Prévôté de Saint-Ursanne*, op. cit., p. 86.
- ¹¹⁴ TROUILLAT IV, p. 755 ; 1379 ; p. 756 ; 1379 et p. 766-767 ; 1381.
- ¹¹⁵ TROUILLAT IV, p. 764 ; 1380 et p. 778 ; 1383.
- ¹¹⁶ TROUILLAT IV, N° 222, p. 465 ; 1386.
- ¹¹⁷ TROUILLAT IV, p. 731-732 ; 1373.
- ¹¹⁸ TROUILLAT IV, N° 177, p. 381 ; 1377.
- ¹¹⁹ *Basler Chroniken*, op. cit., t. IV, p. 20.
- ¹²⁰ *Urkundenbuch der Stadt Basel*, op. cit., t. IV, N° 414, p. 403 ; 1377.
- ¹²¹ *Urkundenbuch der Stadt Basel*, op. cit., t. IV, N° 400, p. 385-392 ; 1377.
- ¹²² MOSSMANN, *Cartulaire de Mulhouse*, op. cit., t. 1, N° 324, p. 312 ; 1381. Raedersdorf : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette.
- ¹²³ ALBRECHT, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch*, op. cit., t. 2, N° 52, p. 34 ; 1368.
- ¹²⁴ PRONGUÉ, *La Prévôté de Saint-Ursanne*, op. cit., p. 86-87.
- ¹²⁵ TROUILLAT IV, p. 763-764 ; 1380.
- ¹²⁶ PRONGUÉ, *La Prévôté de Saint-Ursanne*, op. cit., p. 100 et ss.
- ¹²⁷ TROUILLAT IV, p. 779 ; 1384 ; p. 784 ; 1385, p. 788-789 ; 1386.
- ¹²⁸ Neufchâtel : France, département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Pont-de-Roide.
- ¹²⁹ TROUILLAT IV, p. 794 ; 1386.
- ¹³⁰ A cette même date, sa famille fonde son anniversaire dans la Confrérie Saint-Michel de Porrentruy : Archives de la bourgeoisie de Porrentruy, III E 4, fol. 24 v.
- ¹³¹ Il se trouve au Musée historique de Lucerne.
- ¹³² Courtavon : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette.
- ¹³³ TROUILLAT V, N° 23, p. 176 ; 1400.
- ¹³⁴ TROUILLAT V, N° 30, p. 186 ; 1402.
- ¹³⁵ TROUILLAT V, N° 34, p. 191 ; 1404.
- ¹³⁶ TROUILLAT V, N° 25, p. 178 ; 1401.
- ¹³⁷ AAEB ; UA 1404, janvier 26.
- ¹³⁸ TROUILLAT V, p. 724 ; 1407.
- ¹³⁹ ADD, E 3395/Montcley ; 1410. Bellefontaine est un prieuré augustin situé à Emagny : France, département du Doubs, arrondissement de Besançon, canton d'Auteux.
- ¹⁴⁰ MESMAY, *Dictionnaire*, op. cit., comme du reste TROUILLAT, op. cit., t. IV, p. 896, ne distinguent pas la lignée des Asuel proprement dits de celles de leurs vassaux et des ministériaux de leur *familia* qui sont souvent appelés « d'Asuel ».
- ¹⁴¹ TROUILLAT IV, p. 839 ; 1395.

- ¹⁴² TROUILLAT IV, N° 320, p. 626 ; 1400. Koestlach : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette.
- ¹⁴³ TROUILLAT V, N° 54, p. 236 ; 1413. Le château du Rotberg est situé à Metzerlen, district de Dorneck-Tierstein, dans le canton de Soleure.
- ¹⁴⁴ TROUILLAT V, N° 72, p. 258 ; 1421.
- ¹⁴⁵ TROUILLAT V, N° 78, p. 266 ; 1424.
- ¹⁴⁶ TROUILLAT V, p. 723 ; 1407.
- ¹⁴⁷ TROUILLAT IV, N° 177, p. 381 ; 1377.
- ¹⁴⁸ TROUILLAT V, N° 52, p. 231 et N° 53, p. 232 ; 1410.
- ¹⁴⁹ Rougemont : France, département du Doubs, arrondissement de Besançon, chef-lieu de canton.
- ¹⁵⁰ TROUILLAT V, N° 55, p. 237 ; 1413.
- ¹⁵¹ TROUILLAT V, p. 740 ; 1416 et p. 756 ; 1425.
- ¹⁵² *Urkundenbuch des Stadt Basel*, t. VI, op. cit., N° 177, p. 172 ; 1424 et N° 218, p. 218 ; 1426.
- ¹⁵³ STOUFF, *Catherine de Bourgogne*, op. cit., p. 47 et II/233.
- ¹⁵⁴ *Urkundenbuch des Stadt Basel*, t. VI, op. cit., N° 130, p. 112 ; 1420.
- ¹⁵⁵ STOUFF, *Les origines de l'annexion*, op. cit., p. 84. Chauvilliers est un hameau de la commune d'Indervillers : France, département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Saint-Hippolyte.
- ¹⁵⁶ *Urkundenbuch der Stadt Basel*, t. VI, op. cit., N° 177, p. 172 ; 1424.
- ¹⁵⁷ STOUFF, *Les origines de l'annexion*, op. cit., p. 83-93.
- ¹⁵⁸ STOUFF, *Le livre des fiefs alsaciens*, op. cit., p. 48-51.
- ¹⁵⁹ *Urkundenbuch der Stadt Basel*, op. cit., t. VI, N° 218, p. 218 ; 1426.
- ¹⁶⁰ TROUILLAT V, N° 88, p. 285 ; 1429 (et non pas 1424 comme indiqué par erreur).
- ¹⁶¹ TROUILLAT V, p. 763-764 ; 1429. L'inféodation est renouvelée en 1434 : p. 771 ; 1434 ; de même en 1440 : p. 789 ; 1440 ainsi qu'en 1456 : p. 814 ; 1456. Oberdorf : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Hirsingue. Eptingen est un village du canton de Bâle-Campagne, dans le district de Waldenburg.
- ¹⁶² AAEB, B 237/238, Hattstatt ; 1434, avril 26. Hattstatt : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Guebwiller, canton de Roufach. Werentzhause : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette.
- ¹⁶³ TROUILLAT V, p. 783 ; 1439. Ammertzwiler : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Dannemarie.
- ¹⁶⁴ TROUILLAT V, p. 865 ; 1478. Voir aussi : ADHR Reinach, 108 J/112-1 : fief d'Asuel à Morschwiller-le-Bas ; 1456.
- ¹⁶⁵ AAEB, B 237/238, Winegg ; 1475, mars 3. Le château de Wineck est situé à Katzenthal : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Ribeauvillé, canton de Kaysersberg. Masevaux : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Thann, chef-lieu de canton. Muespach : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette.
- ¹⁶⁶ TROUILLAT V, p. 765-766 ; 1429.
- ¹⁶⁷ TROUILLAT V, p. 776 ; 1437.
- ¹⁶⁸ TROUILLAT V, p. 814 ; 1456.
- ¹⁶⁹ AAEB, B 237/238, Wildenstein ; 1454, juillet 19. Wildenstein : France, département du Haut-Rhin, arrondissement de Thann, canton de Saint-Amarin.
- ¹⁷⁰ TROUILLAT V, N° 113, p. 361 ; 1438.
- ¹⁷¹ TROUILLAT V, N° 115, p. 366 ; 1438.
- ¹⁷² TROUILLAT V, N° 172, p. 510 ; 1471.
- ¹⁷³ TROUILLAT V, N° 78, p. 266 ; 1424 et p. 807 ; 1452. Morimont est un château situé à Levoncourt : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Ferrette.
- ¹⁷⁴ *Urkundenbuch der Stadt Basel*, op. cit., t. VI, op. cit., N° 302, p. 309 ; 1432.
- ¹⁷⁵ TROUILLAT V, N° 113, p. 361 ; 1438.

- ¹⁷⁶ TROUILLAT V, N° 82, p. 272 ; 1428.
- ¹⁷⁷ *Basler Chroniken*, op. cit., t. VI, op. cit., p. 234.
- ¹⁷⁸ TROUILLAT V, N° 115, p. 366 ; 1438.
- ¹⁷⁹ MOSSMANN, *Cartulaire de Mulhouse*, op. cit., t. 2, N° 566, p. 92 ; 1440.
- ¹⁸⁰ TROUILLAT V, p. 776 ; 1437.
- ¹⁸¹ TROUILLAT V, p. 789 ; 1440.
- ¹⁸² *Helvetia Sacra* I/1, op. cit., p. 195-196.
- ¹⁸³ AAEB ; A 112/75, p. 1 ; 1439, mai 19.
- ¹⁸⁴ AAEB ; A 112/19 ; 1439, juillet 7 : assermentation de Jean-Lutold d'Asuel.
- ¹⁸⁵ Usier est un hameau de la commune de Goux-les-Usiers : France, département du Doubs, arrondissement de Pontarlier, canton de Levier.
- ¹⁸⁶ DIERAUER, op. cit., to. II, p. 100-112 et BESSIRE, op. cit., p. 72-74.
- ¹⁸⁷ GENEVOY, *A propos des derniers seigneurs d'Asuel*, op. cit., p. 75-80. Saulx : France, département de la Haute-Saône, arrondissement de Lure, chef-lieu de canton.
- ¹⁸⁸ DIERAUER, op. cit., t. II, p. 185-188.
- ¹⁸⁹ Hagenbach : France, département du Haut-Rhin, arrondissement d'Altkirch, canton de Dannemarie.
- ¹⁹⁰ *Basler Chroniken*, op. cit., t. II, p. 105-106. Saint-Hippolyte : France, département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, chef-lieu de canton.
- ¹⁹¹ DIERAUER, op. cit., t. II, p. 226-227.
- ¹⁹² *Histoire militaire de la Suisse*, op. cit., t. I, p. 125-132. Voir également GOLLUT, op. cit., p. 1288.
- ¹⁹³ *Basler Chroniken*, op. cit., t. II, p. 127.
- ¹⁹⁴ Montbenoit : France, département du Doubs, arrondissement de Pontarlier, chef-lieu de canton. Pontarlier : France, département du Doubs, chef-lieu d'arrondissement et de canton.
- ¹⁹⁵ *Basler Chroniken*, op. cit., t. III, p. 423 et *Histoire militaire de la Suisse*, op. cit., t. I, p. 135-138.
- ¹⁹⁶ PRONGUÉ, *La Montagne*, op. cit., donne des détails sur ces expéditions outre-Doubs.
- ¹⁹⁷ *Basler Chroniken*, op. cit., t. II, p. 342. Héricourt : France, département de la Haute-Saône, arrondissement de Lure, chef-lieu de canton.
- ¹⁹⁸ TROUILLAT V, p. 864-865 ; 1477.
- ¹⁹⁹ *Histoire militaire de la Suisse*, op. cit., t. I, p. 146 et DIERAUER, op. cit., t. II, p. 280.
- ²⁰⁰ Guy est encore cité le 3 mars 1475 comme *vetter* – ici dans le sens de fils du frère (neveu) – de Jean-Lutold : AAEB B 237/238, Winegg ; 1475, mars 3.
- ²⁰¹ GRESSER, *Le crépuscule*, op. cit., p. 245-249.
- ²⁰² *Basler Chroniken*, op. cit., t. III, p. 264.
- ²⁰³ AMB, Missiven 99/50, 1478, octobre 21. Son épouse Françoise de Saulx et sa fille Gauthière restent bourgeoises de cette ville après la mort de Jean-Lutold : AMB, Missiven 99/2, 99/4, 99/6, 99/8, 99/87 (1480-1510).
- ²⁰⁴ *Basler Chroniken*, op. cit., t. III, p. 234.
- ²⁰⁵ TROUILLAT V, p. 870-871 ; 1479.
- ²⁰⁶ TROUILLAT V, p. 870 ; 1479.
- ²⁰⁷ TROUILLAT IV, p. 763-764 ; 1380.
- ²⁰⁸ AAEB, B 237/238 ; Hasenburg I, II et III.
- ²⁰⁹ GENEVOY, *A propos des derniers seigneurs d'Asuel*, op. cit., p. 75-80.
- ²¹⁰ TROUILLAT V, p. 910 ; 1497.
- ²¹¹ GENEVOY, *A propos des derniers seigneurs d'Asuel*, op. cit., p. 75-80 et BICKEL, Wil-lisau, op. cit., p. 148-149.
- ²¹² TROUILLAT III, N° 190, p. 341 ; 1324.
- ²¹³ Les comtes de Tierstein, apparentés aux Asuel, s'éteignent en 1519.
- ²¹⁴ TROUILLAT I, N° 296, p. 451 ; 1210.

LEXIQUE

A

Alfeu : terre tenue en pleine propriété contrairement à la tenure, qui relève d'un seigneur foncier.

Antipape : pape élu ou désigné par une faction de la Chrétienté occidentale contestant, pour des motifs souvent politiques, l'autorité du successeur de Pierre.

Avoué : laïc exerçant, au nom d'une église, les fonctions judiciaires, militaires et administratives que cette dernière ne peut pas remplir et qui sont confiées ailleurs aux agents royaux. Ce terme peut encore avoir d'autres sens au Moyen Âge.

B

Ban : droit de commander, contraindre et punir. En principe réservé à l'autorité royale, ce pouvoir se fractionne à partir du X^e siècle et ses éléments sont appropriés par les seigneurs. Dès le XIII^e siècle, les nouveaux États reconquirent une partie de ces droits afférents à la puissance publique, notamment en matière judiciaire et fiscale.

Bénéfice : possession tenue par un vassal à la suite de l'hommage prêté à son seigneur. Au XI^e siècle, devenus héréditaires, les bénéfices sont plus couramment appelés « fiefs ».

C

Cens : redevance en principe fixe et annuelle, généralement en argent, reconnitive de seigneurie et due par un tenancier au seigneur foncier.

Chapitre : communauté de chanoines desservant une église collégiale ou cathédrale (Haut Chapitre).

Colonge : exploitation agricole médiévale au bénéfice, avec plusieurs autres de même superficie, d'un statut seigneurial particulier.

Comte : responsable de l'administration royale du Haut Moyen Âge (500-900). Nommé par le roi, le comte exerce par délégation les prérogatives de la puissance publique (justice, finances, police, etc.) dans un « pays ». Au IX^e siècle, le titre devient héréditaire et son titulaire se mue souvent en prince territorial dans l'étendue de son comté. Mais le processus de féodalisation fractionne et amoindrit et les pouvoirs et le ressort de ces comtes.

Curtis : grande exploitation agricole ou groupe de fermes souvent soumises à un seigneur. Le terme français « courtine » ne recoupe pas toujours le sens – variable – du mot latin.

D

Dîme : redevance ecclésiastique prélevée sur les produits du sol, représentant en principe le 10 % des récoltes. Généralisée au VIII^e siècle, elle finance d'abord l'entretien des églises, des pauvres et du clergé mais elle est progressivement accaparée, comme simple rente foncière, par le haut clergé (évêques et abbés) et les seigneurs féodaux. Les dîmes novales sont celles prélevées sur des terres « récemment » mises en valeur.

E

Expectative : mise en demeure émanant de la papauté intimant à une église – par exemple à un chapitre – de désigner, dans le prochain bénéfice ecclésiastique vacant, tel clerc agréé par la curie pontificale.

Fief : possession – souvent foncière – qu'un seigneur concède à un vassal en vue d'assurer l'existence de celui-ci après qu'il lui ait prêté l'hommage. Le fief castral, qui apparaît au XIII^e siècle, consiste en revenus inféodés d'abord à titre temporaire et personnel, puis viager et transmissible, à un homme de guerre par un prince pour défendre une forteresse ou pour exercer des responsabilités militaires.

Gagerie : possession cédée à titre de caution, provisoirement, à un prêteur ou à un créancier dans l'attente du paiement des sommes dues. Si la gagerie est une seigneurie, le créancier est seigneur engagiste et il exerce, *de facto*, les droits reconnus en temps ordinaire au seigneur légitime.

Justice : par principe, l'exercice de la justice est un droit régalien constitutif de la puissance publique. En fait, depuis le IX^e siècle, la féodalisation entraîne un émiettement des compétences judiciaires. La justice foncière ou rurale, d'origine domaniale, réprime les infractions inhérentes à l'exercice de la seigneurie foncière. La basse justice traite les causes mineures sanctionnées par des amendes inférieures à 60 sous. La haute justice ou *jus gladii* (droit de glaive) est l'instance qui juge les crimes et délits passibles de la peine de mort ou d'amendes supérieures à 60 sous.

Lignage : famille noble comprenant, dans l'ordre successoral, tous les parents légitimes issus d'un aïeul déterminé.

Maire : agent seigneurial responsable de la gestion d'une courtine, d'une communauté rurale ou de plusieurs villages.

Ministériel : agent seigneurial chargé de responsabilités administratives ou domestiques dans une seigneurie. En Allemagne, ils sont souvent d'origine servile et constituent jusqu'au XIII^e siècle une classe héréditaire dont certains éléments s'agrègent peu à peu à la noblesse.

Mouvance : ensemble des fiefs et des possessions diverses qui relèvent, dans l'ordre féodal, d'un seigneur à la suite des inféodations opérées à ses vassaux et aux vassaux de ceux-ci. Les limites d'une mouvance sont souvent celles des terres qui relèvent, dans l'ordre judiciaire, de la haute justice d'un prince, d'un roi ou d'un autre grand seigneur.

Officier : personnage exerçant une charge, souvent temporaire et rétribuée, au service d'un seigneur en tant que maire, juge, intendant, châtelain, bailli, etc.

P

Patrimonialisation : tendance observée dès le IX^e siècle chez les détenteurs de bénéfices et de charges publiques à considérer ces biens et ces offices comme leur propriété personnelle et, par la suite, à les transmettre à leurs descendants. Les responsabilités comtales, par exemple, simples fonctions administratives sous Charlemagne, sont rapidement patrimonialisées au préjudice de l'autorité royale.

Patronage (*jus patronatus*) : droit de présenter à l'évêque le desservant d'une église, souvent abusivement associé au droit de percevoir des revenus afférents à cette église, comme par exemple une partie des dîmes.

Plaid : assemblée politico-judiciaire regroupant au Moyen Âge tous les hommes libres d'une communauté, d'une mairie ou d'un « pays ».

Prévôt : dans le domaine ecclésiastique, responsable d'un chapitre collégial ou cathédral.

S

Seigneur : a) personnage qui reçoit l'hommage d'un vassal ; b) personne physique ou morale (une église, par exemple) qui exerce des droits divers sur les hommes et les choses qui vivent dans sa seigneurie.

Seigneurie : a) la seigneurie banale est le droit qu'a le seigneur d'exercer, à des degrés divers, les éléments de la puissance publique, le ban étant défini comme le droit de « commander, contraindre et punir » ; b) la seigneurie foncière est le droit du seigneur, « propriétaire éminent », de percevoir des redevances – comme les cens – et des droits de mutation sur les biens qu'il concède à un tenancier qui n'en a que l'usufruit héréditaire et plus ou moins large.

Serf : personne qui, du fait de sa naissance ou par la terre qu'elle cultive, dépend entièrement de son seigneur et subit notamment diverses incapacités civiles. Les charges pesant sur les serfs sont souvent considérables et les macules serviles gênent l'existence sociale des serfs (impossibilité d'ester en justice, de prêter serment, d'accéder à la prêtrise, etc.)

Suzerain : dès le XIV^e siècle, seigneur d'un seigneur féodal ; seigneur suprême placé à la tête de la pyramide vassalique. Il s'agit généralement du roi ou d'un prince.

T

Taille : contribution directe imposée dès la fin du XI^e siècle par les seigneurs sur leurs tenanciers pour tirer parti du développement de l'économie monétaire. D'abord irrégulière et arbitraire, la taille devient régulière et tarifée (« abonnée ») à partir du XIII^e siècle.

Tenure : bien-fonds tenu par un tenancier qui le reçoit d'un seigneur foncier, « propriétaire éminent », en échange de redevances diverses – notamment d'un cens – et parfois de corvées plus ou moins lourdes à effectuer sur les biens propres du seigneur.

Trouvère : poète lyrique ambulant chantant les exploits guerriers ou les chansons courtoises dans les cours féodales de langue d'oïl.

V

Vassal : personne qui prête foi et hommage à un seigneur féodal auquel il doit dès lors « aide et conseil ».

ABRÉVIATIONS

- AAEB : Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy.
ADD : Archives départementales du Doubs, Besançon.
ADHR : Archives départementales du Haut-Rhin, Colmar.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CITÉS

- ALBRECHT Karl, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch 795-1500*, 5 t., Colmar, 1891-1898.
Basler Chroniken, publication de la Historische Gesellschaft in Basel, 7 t., Bâle, 1872-1915.
BESSIRE Paul-Otto, *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle*, Porrentruy, 1935.
BICKEL August, *Willisau. Geschichte von Stadt und Land bis 1500*, 2 t., publication des Luzerner Historische Veröffentlichungen XV, Luzern/Stuttgart, 1982.
BURG Marcel, *Histoire de l'Eglise d'Alsace*, Colmar, 1945.
CLOUZOT Etienne, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Pouillés 7, Recueil des historiens de France, Paris, 1940.
DELORT Robert, *Le Moyen Age. Histoire illustrée de la vie quotidienne*, Lausanne, 1972
Histoire de la Franche-Comté, sous la direction de Jean COURTIEU, 8 t., Wettolsheim, 1978-1979.
DIERAUER Johannes, *Histoire de la Confédération Suisse*, 6 t., Lausanne, 1911-1919.
Fontes rerum Bernensium – Berns Geschichtsquellen, 10 t., Berne 1883-1956.
GENEVOY Robert, « A propos des derniers seigneurs d'Asuel », dans *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1956, p. 75-80.
GOLLUT Loys, *Les Mémoires historiques de la République séquanoise*, édition de Charles Duvernoy, 2 t. Reprint, Roanne, 1978.
GRESSER Pierre, *Le crépuscule du Moyen Age en Franche-Comté*, Besançon, 1992.
Das Habsburgische Urbar, publié par Rudolf MAAG, 2 t., Bâle, 1894-1904.
Helvetia Sacra, t. I/1, sous la direction d'Albert BRUCKNER, « Die Bischöfe von Basel », p. 159-222, Berne, 1972.
Histoire de Besançon, sous la direction de Claude FOHLEN, 2 t., Paris, 1964.
Histoire militaire de la Suisse, publication de l'Etat-Major général, 4 vol., Berne, 1915-1921.
Histoire du Pays de Neuchâtel, 2 t., Hauterive, 1989-1991.
LOCATELLI René, *Les chemins de la perfection, moines et chanoines dans le diocèse de Besançon vers 1060-1220*, Saint-Etienne, 1992.
MESMAY Jean-Tiburce de, *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des anciennes familles de Franche-Comté*, 4 t. dactyl., Paris, 1958.
MOSSMANN Xavier, *Cartulaire de Mulhouse*, 6 t., Strasbourg, 1883-1891.
PRONGUÉ Jean-Paul, *La Prévôté de Saint-Ursanne du XIII^e au XV^e siècle ; aspects politiques et institutionnels*, Porrentruy, 1995.
PRONGUÉ Jean-Paul, « La Montagne (Chauvilliers, Franquemont, Saint-Ursanne) dans les guerres de Bourgogne » dans les *Actes du Colloque Porrentruy/Montbéliard*, 1984, p. 95-107.
Solothurner Urkundenbuch, publication des Quellen zur Solothurner Geschichte, 3 t., Soleure, 1952-1981.
STOUFF Louis, *Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne (1411-1426)*, Paris, 1913.

- STOUFF Louis, *Les origines de l'annexion de la Haute Alsace à la Bourgogne en 1469. Etude sur les terres engagées par l'Autriche en Alsace depuis la XIV^e siècle, spécialement la seigneurie de Florimont*, Paris, 1901.
- STOUFF Louis, « Le livre des fiefs alsaciens mouvants de l'Autriche sous Catherine de Bourgogne vers 1423 », dans la *Revue bourguignonne*, tome XX, N° 2, 1910, p. 1-61.
- TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle*, 5 t., Porrentruy, 1852-1867.
- Urkundenbuch der Stadt Basel*, publication de la Historische und antiquarische Gesellschaft zu Basel, 11 t., Bâle, 1890-1910.
- VIELLARD Léon, *Documents et mémoire pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort*, Besançon, 1894.
- VREGILLE Bernard de, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon (1031-1066)*, Besançon, 1981.
- VILLIGER Johann Baptist, *Das Bistum Basel zur Zeit Johannes XXII., Benedikts XII. und Klément VI (1316-1352)*, Analecta Gregoriana, vol. XV, Roma-Luzern, 1939.
- WALCH Bernardin, *Chronicon*, publié par feu Louis STOUFF, Strasbourg, 1950.
- WILSDORF Christian, *Histoire des comtes de Ferrette (1105-1324)*, Riedisheim, 1991.